

**LES STRUCTURES DE LA
COOPÉRATION SOCIALISTE, 1900-1940.**

PAR

H. LEGROS

Aspirant FNRS, Université Libre de Bruxelles

Si l'histoire locale ou régionale de certaines entreprises coopératives socialistes ou l'évolution de la pensée coopérative en Belgique ont été relativement bien étudiées, il n'en va pas de même pour les structures nationales du mouvement. Cette étude s'attachera à mieux comprendre, à cerner les structures dans lesquelles les coopératives ont évolué, à déterminer le cadre organisationnel de leur action, depuis 1900, date de la première structuration, jusqu'en 1940.

Durant ces quarante années, le mouvement coopératif a connu à la fois son expansion maximale, tant géographique qu'économique, ainsi que les crises financières et de confiance les plus graves de son histoire. L'évolution des structures, leur transformation ou leur suppression influencèrent de façon fondamentale le déroulement économique, politique ou social de tout le mouvement et la nature des rapports, souvent conflictuels, avec les instances dirigeantes du POB. Il importe donc de dégager les grands traits de ces transformations afin d'appréhender l'évolution du mouvement coopératif dans son ensemble.

1 LA PREMIERE STRUCTURATION DU MOUVEMENT.

La création du VOORUIT de Gand en 1880 par E. ANSEELE et VAN BEVEREN marque le véritable début de la coopération socialiste en Belgique. Suite au succès du VOORUIT, diverses coopératives de tendance socialiste voient le jour dans les centres industriels du pays:

la Maison du Peuple de Bruxelles en 1882; le Progrès de Jolimont en 1886; la Concorde à Roux en 1891 etc... La création du POB en 1885 sera le catalyseur de cette grande expansion de la fin du 19^e siècle. Ce développement spectaculaire favorisera une implantation profonde du mouvement, mieux représenté à cette époque que le mouvement syndical. La coopération se révèle alors un moyen efficace de lier la classe ouvrière au mouvement socialiste naissant.

Mais la faiblesse du mouvement s'inscrit déjà en creux au sein de cette expansion: partout, le localisme prévaut. Une multitude de petites coopératives, souvent concurrentes, essaient dans le pays. En 1913, par exemple, 271 sociétés sont répertoriées, dont 94 pour la région liégeoise, 30 pour le Borinage, 27 pour Charleroi et 25 pour les Flandres.¹ Afin de remédier à ces particularismes locaux, la Fédération des Sociétés Coopératives (FSC) est fondée en 1900.² Les statuts de la Fédération des Coopératives Hollandaises serviront de base aux discussions et inspireront les délibérations. Cette influence se traduira par la constitution de deux chambres distinctes au sein de la fédération: l'une commerciale (la FSC proprement dite), l'autre de consultation (l'Office Coopératif Belge, OCB).

L'admission d'une société à la FSC est soumise à deux obligations: être constituée sous forme coopérative et affiliée au Parti Ouvrier Belge. En 1900, neuf sociétés souscrivent à son capital social. Chacune a autant de voix à l'assemblée générale que sa souscription ne compte de fois dix parts. Dans un tel contexte, les grandes sociétés qui souscrivent des montants importants au capital social sont favorisées, tant dans la représentation à l'Assemblée Générale (AG) que dans le choix des membres du Conseil d'Administration et du Conseil Exécutif, élus par l'AG.³ Cette structure contient les prémices d'une centralisation des pouvoirs aux mains d'hommes issus des grandes sociétés régionales. La centralisation, avec comme corollaire un repli

1. OCB, *Les coopératives régionales en Belgique, plan de concentration*, pp. 38-57.

2. OCB, *Structure et fonctionnement des organismes coopératifs nationaux*. Etudes et documents n°2, 1935, pp. 1-4; FSC, *Statuts*, Gand, 1925, pp. 1-15.

3. *Ibidem*, pp. 7-12.

des petites coopératives dans leur conception localiste, va s'affirmer tout au long de l'entre-deux-guerre.

Durant les quinze premières années de son existence, la chambre commerciale de la FSC se contentera de remplir un rôle de courtier et de commissionnaire en marchandises: elle ordonne la concurrence, favorise les relations entre coopératives de production et de consommation et sert de magasin de gros pour une partie du mouvement. Si son rôle économique et commercial est encore négligeable, elle s'enracine néanmoins dans la vie coopérative et sert de base à l'émergence de futures structures nationales.⁴

L'OCB, chambre consultative, est appelé à se préoccuper de la diffusion des idées coopératives, de la propagande et des relations extérieures. Chaque année, il organise le congrès du mouvement axé sur le développement de la cause coopérative et sur la discussion de la doctrine.⁵

La concentration coopérative.

Combat essentiel de ces années, la lutte contre le localisme et la question de la fusion des coopératives absorbent tous les efforts des dirigeants. Le sujet est abordé pour la première fois lors de la création de la FSC en 1900. Il s'agissait de tisser des liens profonds entre sociétés afin de réaliser une réorganisation économique, commerciale et structurelle du système coopératif.

Face à l'éparpillement des sociétés, un plan de concentration paraît indispensable à V. Serwy, président du CA de la FSC, afin de rationaliser le mouvement et de lui donner une force économique plus en adéquation avec sa taille. En 1916, il publie un premier plan approuvé officiellement par l'OCB en 1918, et complété de deux plans

4. Cf. à ce sujet: L. BERTRAND, *Histoire de la coopération en Belgique*, Bruxelles, I, 1902, pp. 711-712; V. SERWY, *La coopération socialiste belge de demain*, Bruxelles, 1916, p. 64.

5. FSC, *Statuts*, Chapitre I, article 1°; OCB, *Structure et fonctionnement des organismes coopératifs*, loc. cit., p. 2; *Compte-rendu du I^{er} congrès de l'OCB tenu à St. Gilles le 21 août 1910*, pp. 4-9; *Compte-rendu du VI^{er} congrès de l'OCB tenu à Gand les 31 août et 1^{er} septembre 1919*, pp. 50-51.

régionaux destinés à remédier au fractionnement excessif des régions de Charleroi et du Borinage.⁶

Selon les dirigeants du mouvement, l'intérêt de grandes sociétés régionales est multiple. Elles s'opposent aux petits magasins (coopératifs ou privés) qui supposent un grand nombre d'intermédiaires, donc une perte d'argent et de rendement. En supprimant les intermédiaires, on va directement du producteur au consommateur et inversement. La concentration permet aussi de diminuer les frais généraux et d'exploitation par un accroissement des ventes; de perfectionner les rouages administratifs, comptables et de surveillance; de donner une assise stable et des débouchés importants à la coopération de production; de soutenir la concurrence; de mieux rémunérer le personnel et, enfin, de supprimer le crédit. "Il faut que les coopératives locales marchent ensemble dans la voie de l'unité. Elles devraient, tout en restant provisoirement autonomes, unir leurs efforts, se fédérer par région, concentrer leur action et préparer ainsi, progressivement leur fusion. A la concentration capitaliste des denrées alimentaires, il faut opposer plus que jamais la concentration des forces coopératives. La tâche à accomplir n'est pas difficile".⁷

Plus que des appels répétés à la fusion, c'est de l'adaptation du mouvement à la situation de guerre que va naître une nouvelle structuration. Durant la guerre, les sociétés locales ou régionales lutteront ardemment contre la hausse des prix et le marché noir afin de ravitailler au mieux ses membres.⁸ En novembre 1914, la FSC s'installe à Bruxelles et ravitaile le Brabant et le Hainaut. Une section flamande, l'Algemeen Groothandel, se charge des achats et des

6. V. SERWY, *La concentration coopérative dans l'arrondissement de Charleroi*, Bruxelles, 1916, 12p.; *La coopération socialiste belge de demain*, Bruxelles, 1916, 98p.; *Vers la concentration coopérative au Borinage*, Bruxelles, 1918, 10p.; *Les coopératives régionales en Belgique, plan de concentration coopérative*, Bruxelles, 1917.

7. V. SERWY, *La coopération socialiste belge de demain*, p. 21.

8. Cf. à ce sujet, *Compte-rendu du VI^e congrès de l'OCB tenu à Gand les 31 août et 1^{er} septembre 1919*, pp. 50-52; V. SERWY, *La coopération ouvrière en Belgique, 1914-1918*, Paris, 1919, p. 45.

ravitaillements des coopératives du pays flamand. Une troisième section, basée à Maastricht, s'occupe de la région liégeoise.⁹

Devant le fonctionnement médiocre de ce magasin de gros, 52 sociétés de la région liégeoise, regroupant 28000 adhérents, décident en 1918 de fusionner en une seule société: l'Union Coopérative de Liège (UCL). Cette fusion aura un impact considérable sur la vie coopérative de l'entre-deux-guerre.¹⁰

2 L'APOGÉE STRUCTURELLE DU MOUVEMENT 1918-1930.

1. Le mouvement de concentration.

La création de la FSC a comme résultat tangible de rapprocher les coopératives, de mettre en contact leurs dirigeants et de les amener peu à peu vers une conception plus rationnelle de l'organisation coopérative. La guerre, catalyseur de ces fusions, rapproche les sociétés et leur inculque un esprit de solidarité inexistant jusqu'alors. Enfin, la fondation de l'UCL en 1918 ouvre la voie à la constitution effective d'autres unions entre 1918 et 1923.¹¹

Dans le Namurois, la concentration se dessine autour des arrondissements de Dinant-Philippeville, avec la création des Magasins Généraux de Philippeville en 1918. Desservant plus de 300 communes du Namurois et du Luxembourg en 1923, ils comptent quelques 10000 adhérents et 50 sièges d'exploitation. Le reste de la province se partage

9. V. SERWY, *La coopération ouvrière en Belgique, 1914-1918*, p. 40; *La coopération en Belgique, l'OCB aux membres du XI^e Congrès de l'A.C.I. à Gand*, Bruxelles, 1924, p. 94; L. TROCLET, *10^e anniversaire de l'Union Coopérative*, Liège 1928, p. 7.

10. *L'Union Coopérative de Liège; ses origines, sa constitution, son organisation, son évolution*, Liège, 1953; pp. 4-7; L. TROCLET, *loc. cit.*, pp. 28-32. L. FLAGOThIER-MUSIN 'Liège', in *Mémoire Ouvrière, 1885-1985. Histoire des fédérations*, Bruxelles, 1985, VI, pp. 111-112; J.J. MESSIAEN, A. MUSICK, 'Verviers', in *Mémoire ouvrière, 1885-1985. Histoire des Fédérations*, Bruxelles, 1985, XI, p. 75. Voir en outre, l'étude de L. MUSIN et R. FLAGOThIER dans ce volume.

11. Pour un historique détaillé des diverses fusions de l'époque, cf. V. SERWY, *la coopération en Belgique*, vol. 3, I, pp. 50-238.

entre l'UCL à l'est et l'Union des Coopérateurs de Charleroi (UCC) à l'ouest.¹²

Dans la région de Charleroi, suivant l'exemple de l'UCL, J. PAPART, directeur de la coopérative de Couillet, crée en 1918 l'Union des Coopérateurs de Charleroi. En 1923, elle regroupe plus de 25 sociétés s'étendant sur l'arrondissement de Charleroi, l'est du Namurois et la Thudinie. De nombreuses sociétés subsisteront néanmoins dans la région.¹³

Le Borinage, quant à lui, reste hostile à toute idée de fusion. L'Union des Coopérateurs Borains, fondée en 1923, ne regroupe que onze sociétés, à côté desquelles subsistent une dizaine d'autres. De par sa dispersion excessive, le mouvement coopératif borain sera toujours le point sensible des coopératives socialistes, de même que la région du Centre. Cette dernière est dominée par deux sociétés régionales: le Progrès de Jolimont et l'Union des Coopérateurs du Centre à La Louvière (UCCL). Le Progrès, créé en 1886 s'étendra en 1919 sur les arrondissements de Thuin, Soignies, Mons et Charleroi. Quant à l'Union des Coopératives du Centre, du Borinage et du Brabant Wallon, créée en 1923, elle exploite 153 magasins et plus de 30 maisons du peuple. Ces deux sociétés rayonnent sur les mêmes communes et établissent des succursales aux mêmes endroits, se livrant à une concurrence acharnée. Aucune solution n'interviendra avant la faillite de l'UCCL.¹⁴

12. L. LECLERQ, 'La coopération socialiste à Thuin, Dinant, Philippeville', in *la Coopération Belge*, n°2, 1 septembre 1919, p. 2, col. 4; 'Rapport annuel de l'OCB' in *Compte-rendu du VII^e congrès de l'OCB tenu à Charleroi les 28, 29 et 30 août 1920*, p. 88; 'Rapport annuel de l'OCB: le mouvement coopératif en 1923', in *Compte rendu du XI^e congrès de l'OCB tenu à Gand les 21, 22 et 23 juin 1924*, pp. 12-13.

13. *La coopération Belge*, n° 10, 1 janvier 1920, p. 3, col. 3; *Rapport annuel de l'OCB*, in *Compte rendu du VII^e congrès de l'OCB, 1920*, loc. cit., p. 88; *Rapport annuel de l'OCB: le mouvement coopératif en 1923*, loc. cit., pp. 10-12.

14. G. DELALUNE, *Le Progrès de Jolimont, Ecole provinciale de Service Social*, Chatelineau, 1956, pp. 12-16; E. ROUSSEAU, 'Coopérons!' in *La Coopération Belge*, n° 2, 1 septembre 1919, p. 1, col. 3; V. SERWY, *Vers la concentration coopérative au Borinage*, p. 9; *La coopération socialiste de demain*, p. 43; 'Rapport annuel de l'OCB', in *Compte rendu du VII^e congrès de l'OCB*, loc. cit., p. 89; *Rapport annuel de l'OCB: le mouvement coopératif en 1923*, loc. cit., pp. 14-22.

Ce mouvement de concentration de l'immédiat après-guerre ne concernera que la partie wallonne du pays. En Flandre, aucun regroupement ne sera effectué: chaque société conserve un rayon d'action suffisamment étendu dans une région beaucoup moins sensible aux idéaux coopératifs. A côté de ces grands mouvements de concentrations, on va assister à l'éclosion d'une multitude d'organismes nationaux chargés de régir tous les domaines de l'action coopérative.

Tableau 1: Les principales sociétés de consommation en 1923.¹⁵

<i>Sociétés Coopératives</i>	<i>Membres</i>	<i>Chiffre d'Affaires (frs. B.)</i>
Union Coopérative, Liège	70.678	103.181.000,00
Union des Coopérateurs du Centre, du Borinage...	19.232	27.053.471,15
Vooruit, Gand	15.471	26.682.398,87
Maison du Peuple de Bruxelles	25.000	25.605.197,80
La Concorde à Roux	33.563	15.501.535,42
Le Progrès de Jolimont	25.000	14.870.510,29
Union des Coopérateurs, Charleroi	12.772	14.692.423,32
Magasins Généraux, Philippeville	8.888	11.630.604,04
Union des Coopérateurs Borains, Patu-râge	1.200	8.675.642,05
Union des Coopérateurs du Tounaisis	3.328	3.511.750,00
Le Proletaire, Louvain	950	3.150.029,56
La Fraternelle, Mouscron	2.635	3.075.141,53

15. D'après 'Rapport annuel de l'OCB: le mouvement coopératif en 1923', in *Compte rendu du XI^e congrès de l'OCB tenu à Gand les 21-23 juin 1924*, pp. 7-24.

De Plicht, Menin	830	1.977.975,98
Vooruit, Malines	464	1.755.366,84
De Volkswil, Turnhout	650	1.009.581,04

2. Le mouvement de structuration.

L'indépendance de l'O.C.B.

Très rapidement, la direction de la FSC va proposer une plus large autonomie à l'Office afin de lui permettre d'être mieux à même d'effectuer son rôle d'éducation, de propagande et de représentation du mouvement coopératif. En octobre 1920, l'OCB est transformé en société coopérative avec un conseil exécutif identique à celui de la FSC. Ses ressources sont alimentées par les cotisations des sociétés membres, une subvention de la FSC, l'ouverture d'une librairie-papeterie et d'un magasin d'ameublement.¹⁶ En 1924, la société sera scindée en deux organismes distincts: l'O.C.B. proprement dit, constitué sous forme d'ASBL, s'occupant des problèmes généraux de la coopération et l'Office Coopératif Technique, reprenant les activités du magasin de meubles et de librairie.¹⁷ Cette transformation de l'O.C.B. en ASBL constituera un premier dérapage idéologique et une entorse importante au principe de l'autonomie des sociétés. En effet, la gestion morale et comptable du mouvement se concentre au sein d'un organisme non coopératif où le poids des grandes sociétés régionales est déterminant. Pour être admise au sein de l'O.C.B., une

16. OCB, *Structure et fonctionnement des organismes coopératifs nationaux, Etudes et documents n° 2*, pp. 1-2; V. SERWY, 'Constitution de l'OCB en société coopérative' in OCB, *Compte rendu du VII^e congrès de l'OCB tenu à Charleroi les 28-30 octobre 1920*, pp. 120-123; 'Rapport annuel de l'OCB' in *Compte rendu du VIII^e congrès de l'OCB tenu à Anvers les 19 et 20 juin 1921*, pp. 49-50; FSC, *Convocation à l'AG du dimanche 18 juin 1922, Bilan, Rapports et Tableaux, exercice 1921*, p. 7.

17. Annexes du *Moniteur Belge*, 6 février 1925, acte n°48; *Rapport annuel de l'OCB*, in *Compte rendu du XII^e congrès de l'OCB tenu à Tournai les 20-22 juin 1925*, p. 21.

société doit être affiliée au POB et payer une cotisation calculée sur base de son chiffre d'affaire annuel. La représentation à l'AG se fait en fonction du montant des cotisations versées, ce qui favorise les grandes sociétés régionales. D'un département de la FSC, l'O.C.B. est ainsi devenu société coopérative puis ASBL. Ces divers changements, parallèles au mouvement de fusion des sociétés, sont dûs à l'effort constant de centralisation du mouvement coopératif qui exige des structures nationales fortes, représentatives et, si possible, totalement indépendantes des coopératives elle-mêmes.

Si en 1913 la FSC compte 205 sociétés adhérentes, en 1919 le nombre d'affiliés à l'OCB tombe à 64 (cf. tableau 2). Cette chute est liée tant à la fonction novatrice de cette société dont se méfient les coopératives locales, qu'à la disparition de sociétés durant la guerre et aux mouvements de fusion des années 1918-1923. Par la suite, le nombre d'adhérents se stabilisera aux alentours de 80/90, soit la quasi-totalité des sociétés socialistes. De 170.478 membres en 1913, l'OCB passe à 270.000 en 1924. La période 1923-26 voit l'apogée du mouvement avec une nouvelle stabilisation au cours des années 30 (cf. tableau 2). Le cap des 300 000 coopérateurs ne sera jamais dépassé et indique les limites tangibles du mouvement. Face à une structure qui continue à s'accroître, à un volume d'affaires qui gonfle, à des immobilisations de plus en plus importantes, la coopération n'arrive pas à trouver de nouveaux débouchés.

Tableau 2: Nombre de coopératives et de coopérateurs affiliés à l'OCB.¹⁸

<i>Années</i>	<i>Coopérateurs</i>	<i>Coopératives</i>
1919	183.303	64
1920	151.629	69
1921	162.958	92

18. Archives FEBECOOP, OCB, Dossier A, reliure 1: recensement effectué par l'OCB: 1924-1925; OCB, Rapports annuels des congrès: 1919-1934.

1922	169.086	97
1923	245.706	88
1924	270.189	79
1925	?	75
1926	298.119	84
1927	286.598	87
1928	300.031	87
1929	283.425	85
1930	282.425	87
1931	288.276	79
1932	298.779	86
1933	306.685	82
1934	290.866	?

Le but essentiel de l'OCB est avant tout d'être un organisme de coordination, d'organisation et de propagande des coopératives socialistes. Ces objectifs vont mener à la création de nouvelles structures aptes à représenter le mouvement dans tous les domaines: sociaux, économiques ou politiques.

L'oeuvre de propagande de l'Office se réalise tout particulièrement grâce à la publication du journal *La Coopération Belge* et de son équivalent flamand *De Belgische Samenwerking*. Le tirage du journal stagne aux alentours de 6000-6500 exemplaires par numéro, alors qu'en 1926, par exemple, le journal de l'UCL tire à 52.000 exemplaires, celui du Vooruit de Gand à 35.000, celui de la Maison du Peuple de Bruxelles à 31.000 et ceux de La Louvière, Anvers et Paturâge à

quelque 10.000 exemplaires.¹⁹ Ces chiffres illustrent la faiblesse, le peu de représentativité des instances nationales face au caractère encore nettement local du mouvement coopératif.

L'OCB, en tant que représentant légal du mouvement, s'efforce d'élaborer les programmes d'actions nationaux. L'impact de ces résolutions est essentiel, car il permet de cerner l'évolution politique, sociale, économique et psychologique de la coopération belge. Les rapports annuels de l'OCB donnent une idée d'ensemble de ces activités théoriques essentielles.

Le "Programme coopératif d'après-guerre pour la Belgique", présenté au congrès de 1919 à Gand,²⁰ expose les grands thèmes du mouvement. Il définit à la fois la politique générale, la politique de consommation et l'action coopérative. Les thèmes de politique générale sont d'une fidélité tous azimuts aux conceptions du POB, qu'il s'agisse de la participation des socialistes au gouvernement, du suffrage universel ou de la journée des 8 heures. Le programme de politique de consommation, quant à lui, s'attache à régler la concurrence entre coopératives et commerces privés et à combattre les fraudes alimentaires par une surveillance accrue de L'Etat dans la production et la commercialisation des biens de consommation courante.

Le programme propre au mouvement coopératif se compose de deux parties distinctes. La première s'adresse aux coopérateurs et fixe leurs obligations, résumées en trois points: lutter contre la vente à crédit; rester fidèle aux coopératives et lire la *Coopération Belge*. La seconde partie s'adresse aux sociétés et consiste en un programme d'organisation intérieure axé sur quatre points: accélérer et parachever les fusions régionales; concentrer la puissance d'achat au sein de la FSC; grouper les ressources financières afin de créer une banque ouvrière et rendre obligatoire l'abonnement à la *Coopération Belge*.

19. Archives de l'IEV, OCB, 'Dossier D 151/1 et 2 n° 190 et 191: Journal coopératif; Rapport annuel de l'OCB', in *Compte rendu du XIV^e; congrès de l'OCB tenu à Namur les 18-20 juin 1927*, p. 58.

20. V. SERWY, 'Le programme coopératif d'après guerre pour la Belgique', in *Compte rendu du VI^e congrès de l'OCB tenu à Gand les 31 août et 1^o septembre 1919*, pp. 71-79.

Le thème récurrent de cette période est à nouveau l'unification du mouvement encadrée par des structures nationales fortes et représentatives.

D'autres thèmes importants font l'objet des préoccupations de l'Office et amènent à la création d'organismes nationaux propres à les représenter: le rôle des femmes grâce à la "Ligue Nationale des Coopératrices" ou l'éducation par le biais de l'ASBL "Les Propagateurs de la Coopération".

La Ligue Nationale des Coopératrices.

Le rôle assigné à la femme est au centre des préoccupations du mouvement. Le congrès de Charleroi de 1920 invite les instances dirigeantes des coopératives à inclure les femmes au sein des organes de gestion. En 1921, sur 48 coopératives de consommation affiliées à l'OCB, seules 9 ont suivi les directives de Charleroi. Aussi, le Congrès de 1922 décide-t-il de créer la Ligue Nationale des Coopératrices au 1^o janvier 1923.²¹

La Ligue a pour objet de "centraliser et d'aider toutes les initiatives qui ont été prises dans les différentes régions pour intéresser la femme au mouvement coopératif: de soigner l'éducation coopérative des femmes afin qu'elles prennent une part active à la vie de leur société et qu'elles soient plus fidèles à leur magasin; de veiller à ce que les femmes soient prises en considération lors de l'élection de membres aux conseils d'administration des sociétés, comités de propagande etc...". Ce n'est pas un organisme indépendant, mais une structure adjointe à l'Office, dirigée par un même conseil exécutif.²² La fonction principale de la Ligue est de servir de structure de base à l'implantation future de guildes régionales. En avril 1924, des guildes

21. F. COULON, 'La femme dans le mouvement coopératif', in *Compte rendu du VII^e congrès de l'OCB tenu à Charleroi les 28-30 août 1920*, pp. 135-140; 'Une organisation nationale des femmes coopératrices', in *Compte rendu du IX^e congrès de l'OCB tenu à Liège les 17-19 juin 1922*, pp. 146-154; *Le 25^e anniversaire des Guildes de coopératrices belges*, p. 7-8; L.N.C., *Recueil des statuts*, p. 1.

22. *Compte rendu du X^e congrès de l'OCB tenu à Mons les 23-25 juin 1923*, pp. 93. Cf. à ce sujet, L.N.C. *Recueil des statuts*, p. 2, Titre I à IV.

de coopératrices sont formées au sein de l'UCL. Chaque région a sa propre guilde fédérée au sein du Comité Régional des Guildes de Coopératrices. D'autres sections de moindre importance seront créées dans le Centre, à Gand, Louvain et Charleroi. Tant dans les guildes régionales qu'au sein des instances nationales de la Ligue, ce sont toujours les thèmes paternalistes de l'éducation et de la moralisation de la femme qui dominent.²³ En 1927-28, la Ligue compte 4 sections régionales et 3500 affiliées dont 1824 dans la région liégeoise. En 1931, il ne subsiste plus que deux sections: Liège avec 4230 affiliées et le Centre avec 800. Ainsi, malgré d'incessants efforts de propagande, la branche féminine du mouvement ne s'affirmera jamais. Une structure trop lourde et entièrement dépendante de l'OCB et le désintérêt manifesté par les sociétés régionales sonneront le glas du mouvement féminin qui se contentera, à défaut d'autre chose, d'être la bonne conscience du mouvement coopératif au cours des années 30.²⁴

Les Propagateurs de la Coopération.

L'enseignement de la coopération est une des préoccupations essentielles du mouvement. Deux axes sous-tendent cet enseignement: le perfectionnement des techniques de gestion et la propagation des idées coopératives auprès des cercles intellectuels du pays. En 1925, l'OCB, en accord avec la FSC, crée une ASBL, "Les Propagateurs de la Coopération", chargée du développement de l'enseignement coopératif à tous les degrés et sous toutes ses formes: création d'une chaire universitaire, organisation de cours théoriques et pratiques,

23. L.N.C., *Recueil des statuts, Règlement du comité régional des guildes de coopératives*, p. 4-7; et *Statut de la section du Centre*, pp. 3-4.

24. '1^o conférence nationale de la LNC', in *Compte rendu du XIII^e congrès de l'OCB tenu à Verviers les 19-21 juin 1923*, pp. 47-51; '2^o conférence nationale de la LNC', in *Compte rendu du XIV^e congrès de l'OCB tenu à Namur les 18-20 juin 1924*, pp. 150-153, LNC, VI^e conférence annuelle tenue à la Louvière le 21 juin 1931, pp. 6-13.

introduction dans les programmes d'éducation de notions sur les coopératives.²⁵

Sous l'égide de l'ASBL, une chaire de la coopération, confiée à Louis de Brouckère, est mise sur pied à l'ULB. Ce cours est mis au programme, en option, à la faculté des sciences politiques et sociales. Les enseignements auront lieu jusqu'à l'année académique 1938-1939. Dès 1926, des cours techniques destinés au personnel des coopératives sont organisés.²⁶ Par cette création, les dirigeants du mouvement tentent d'étoffer et de consolider la structure nationale en vue d'une plus grande rationalisation et concentration. La forme d'ASBL, revêtue tant par l'OCB que par les Propagateurs n'est pas innocente. Si, dans un sens, elle dévalorise les principes coopératifs, elle permet de le libérer de l'emprise des sociétés réfractaires à toute idée de concentration et d'agir sur le mouvement en toute indépendance.

La Fédération des Sociétés Coopératives.

Après une mise en veilleuse de ses activités durant la 1^o guerre mondiale, la Fédération reprend un rythme régulier dès 1919. Un plan de réorganisation est immédiatement mis en oeuvre qui restructure l'entreprise en 4 départements: le service des achats qui s'occupe de l'achat des marchandises destinées au magasin de gros; le département de la production qui administre l'entreprise "Le Bonnet Rouge" à Leuze, société coopérative rachetée en 1919; le service des boulangeries et brasseries et enfin, l'administration générale qui, en plus de ses tâches administratives, s'occupe du magasin central d'Anvers, chargé

25. V. SERWY, 'Pour le développement du mouvement coopératif', in *La Coopération Belge*, n° 7, 15 novembre 1919, p. 1, col. 3; 'L'éducation coopérative' in *loc. cit.*, n° 14, 1 mars 1920, p. 3, col. 1; A. JAUNIAUX, 'Eduquons!' in *loc. cit.*, n° 22, 1 juillet 1921, p. 1, col. 1-2; 'L'enseignement de la coopération en Belgique', in *loc. cit.*, n° 4, 15 février 1926, p. 1; col. 2-4; V. SERWY, 'L'enseignement de la coopération', in *Compte rendu du XII^e congrès de l'OCB tenu à Tournai les 20-22 juin 1925*, pp. 79-82.

26. ULB, *Programme des cours*, années 1926-27 à 1938-39; Les Propagateurs de la Coopération, 'Rapports 1926-27', in *Compte-rendu du XV^e congrès de l'OCB tenu à Bruxelles les 16-18 juin 1928*, pp. 113-114; cf. à ce sujet, V. SERWY, *Les institutions d'enseignement coopératif*, Bruxelles, 1948, pp. 67-68.

de redistribuer aux coopératives affiliées les achats effectués par le service des Achats généraux.²⁷

Jusqu'en 1929, le chiffre d'affaire de la FSC ira toujours croissant (tableau 1 de l'annexe 1). Par contre, on observe une stagnation du bénéfice net, due au fort accroissement des immobilisations et des investissements, avec, comme corollaire, une augmentation des frais généraux plus rapide que celle de la clientèle et du chiffre d'affaire.

Malgré la cession du Bonnet Rouge à la Société Générale Coopérative (SGC) en 1927, la situation comptable ne va pas en s'améliorant. Si l'on tient compte de l'érosion monétaire, le chiffre d'affaire n'augmente qu'en apparence. Ramené au taux du franc-or d'avant 1914, il ne représente plus que la somme de 27.177.753,554 francs-or. La vente de Leuze permet une baisse des immobilisations de 2.837.110 frs en 1926 à 1.045.201 frs en 1927, mais pas des frais généraux qui tournent toujours autour de 1.173.743 frs en 1927. Dès 1928, la FSC se borne à des opérations de distribution de produits et abandonne sa branche de production, ce qui provoque une diminution substantielle des immobilisations, des investissements et des frais généraux. Pour la première fois, lors de l'exercice 1928, l'augmentation du chiffre d'affaire ira de paire avec un accroissement du bénéfice net.²⁸

A la veille de la crise, la FSC compte 71 sociétés adhérentes pour un personnel de 70 travailleurs. Mais son problème, inhérent à toute l'organisation coopérative, est l'absence de débouchés face à l'accroissement des activités économiques de la société.

La Société Générale Coopérative.

Les oeuvres de production, fondées avant la première guerre mondiale pour apporter au mouvement coopératif des capacités commerciales, financières et techniques accrues, se sont développées de façon indépendantes.²⁹ Dispersées, désorganisées, elles accusaient

27. FSC, 'Rapport annuel du CA', in *Convocation à l'AG du 9 mai 1920 de la FSC, Bilan, Rapports et Tableaux, exercice 1919*, pp. 3-11.

28. FSC, 'Bilan au 31.12.1927', in *FSC, Bilan, Rapports et Tableaux, exercice 1928*, p. 18.

29. Voir, par exemple, l'étude de Guy VANSCHOENBEEK dans ce volume.

d'importantes lacunes. Ce n'est qu'avec les premiers mouvements de concentration de l'après-guerre que le problème de la production coopérative fut vraiment abordé. Déjà esquissée aux congrès de l'OCB de 1919 et 1922, la question de la concentration des coopératives de production est remise à l'honneur en 1923 par J. Chèvremont, administrateur général de la FSC. L'objectif est d'aboutir à une unification administrative, financière, économique et industrielle des sociétés de production.³⁰

Le 23 novembre 1924, sous l'égide de l'OCB et de la FSC, la Société Générale Coopérative, organisme national, est constituée légalement. Créée sous forme de société coopérative, elle a pour objet: "... la création et l'exploitation de magasins, comptoirs, dépôts, usines et manufactures..."³¹ Contrairement aux autres organismes nationaux, les achats et productions de la SGC ne sont réservés ni aux sociétés coopératives ni aux membres affiliés. L'affiliation n'y est plus soumise à une adhésion préalable au POB. Cependant, les premières sociétés adhérentes seront toutes de la mouvance socialiste. Malgré son statut de coopérative, la SGC applique le système de la société anonyme au niveau de la représentation des sociétés: chacune a autant de voix à l'Assemblée Générale qu'elle ne possède de parts sociales. Il s'agit de donner une place prépondérante aux grandes sociétés régionales, telles le Vooruit, L'UCL, l'UCC... qui sont garantes d'une plus grande vitalité économique et ferment d'unification. De plus, l'ouverture à des sociétés non-coopératives ou non-socialistes oblige à faire des concessions statutaires afin de les attirer.

Dès sa création, les grandes coopératives régionales et les structures nationales prennent un pouvoir considérable dans sa gestion. Sur les 22 sièges du CA, 11 sont occupés par les seuls FSC, UCL, Vooruit et

30. OCB, 'Rapport annuel', in *Compte rendu du VII^e congrès de l'OCB tenu à Charleroi les 28-30 août 1920*, p. 90; I.E.V., OCB, dossier D 290/1: n° 173; V. SERWY, 'Les coopératives ouvrières de production', in *Compte rendu du IX^e congrès de l'OCB tenu à Liège les 17-19 juin 1922*, p. 171; J. CHEVREMONT, 'Création et fonctionnement des oeuvres de production coopératives', in *Compte rendu du X^e congrès de l'OCB tenu à Mons les 23-25 juin 1923*, pp. 129-139.

31. SGC, *Statuts*, Liège 1925, titre 1^o, article 3, alinéa 1, p. 7.

Maison du Peuple de Bruxelles, les 27 autres se partageant les 11 postes restants.

La première tâche de la SGC fut de racheter les usines Micheroux, propriété de l'UCL, pour la somme de près de 11.000.000 de frs, avec un capital spécial de 5 millions dont quatre sont souscrits par l'UCL. Le complexe industriel de Micheroux, créé en 1915, produit des biens de consommation courante: sirop, confiture, chocolat, margarine, cigare, chaussures, bière et eau, conserve alimentaire... Devant les débouchés insuffisants offerts par les coopératives de l'UCL, il sera transformé en oeuvre nationale de production.³² Dès le premier exercice (1925-26, cf. Tableau 2 in Annexe 1), la situation est plus que rassurante. Le capital de la SGC se chiffre à 923.800 frs, et celui de Micheroux à 8.425.800. Les immobilisations en matériel et en immeubles se chiffrent à 8.796.229,90 frs et représentent surtout les installations de Micheroux. Avec un chiffre d'affaire et des bénéfices conformes aux prévisions, elle octroie une ristourne de 3,25% sur l'ensemble des achats effectués. Le point noir se situe dans la part de marché des entreprises non socialistes et des particuliers: 98,46% des achats ont été effectués par des coopératives socialistes. Les efforts de la SGC vont donc se concentrer sur l'élargissement de sa clientèle privée.³³

L'exercice 1926/27 est marqué par la reprise du Bonnet Rouge, fabrique de chapeaux et de lingerie, et De Zon à Gand, fabrique de chicorée. Ces reprises ont augmenté fortement la valeur des immobilisations, portées à 12.944.715,16 pour un capital global de 13.360.600 frs. La progression importante des ventes, due aux rachats industriels mis en oeuvre, n'est que partiellement suivie par une hausse peu marquée des bénéfices nets.³⁴ Si en apparence la situation paraît favorable, on relève déjà des failles dans l'édifice. L'UCL, à elle seule,

32. SGC, *Convocation à la 1^o AG du 19.12.1926; Bilan, Rapports et Tableaux, exercice 1925-1926*, pp. 3-4; FEBECOOP, *Dossier D 5544, statistique générale de SGC Micheroux*.

33. SGC, *Convocation à la 1^o AG, loc. cit.*, pp. 5-6; *Dossier D 5544, loc. cit.*

34. SGC, *Bilan au 30 juin 1927*, p. 4; *Convocation à la 2^o AG du 25.12.1927*, pp. 8-9.

a acheté pour 12 millions de frs, alors que les particuliers et les coopératives neutres ne représentent que 4% du total des ventes. Sur 58 sociétés adhérentes à l'OCB, seules 34 sont affiliées et achètent à la SGC. Nous assistons à une activité économique intense, à une hausse importante des investissements et des immobilisations, et, simultanément, à un blocage des débouchés. Cette situation va conduire inéluctablement à la perte de la SGC.

Les premières défaillances seront ressenties dès l'exercice 1927/28. la hausse du chiffre d'affaires se traduit en fait par une stagnation des activités et une diminution sévère des bénéfiques. C'est sur le fonctionnement même de la société qu'il faut se pencher: les immobilisations sont portées à plus de 15 millions de frs pour un capital en stagnation; les entreprises non socialistes ne représentent que 7% du total des achats. Malgré d'intenses efforts, les débouchés de la société sont toujours aussi limités. Pour faire face à ses obligations, le Comptoir de Dépôts et de Prêts accordera en 1928 une ligne de crédit de 5 millions de frs.³⁵

Les exercices 1928-30 sont caractérisés par une stabilisation des affaires. La part du commerce des coopératives neutres et des particuliers atteint alors près de 20%. Si la création de la SGC avait pour but l'unification de la production et de la vente des sociétés coopératives, elle ne survit plus alors que grâce à la part croissante du commerce privé dans ses achats.³⁶

Ainsi, à la veille de la crise économique, elle se retrouve dans une situation précaire. La faiblesse de son capital et ses immobilisations trop importantes fragilisent l'appareil économique et financier de la société. Son objectif de rationalisation et de concentration de production et des ventes est loin d'être atteint. Elle se voit dès lors dans l'obligation de se tourner de plus en plus vers le commerce privé, se détournant de ses objectifs fondamentaux.

35. SGC, *Convocation à la 3^e AG du 26.12.1928, Bilan, Rapports et Tableaux*, pp. 11-17.

36. SGC, *Convocation à la 4^e AG du 26.12.1929, Bilan, Rapports et Tableaux*, pp. 9-11; SGC, *Bilan, exercice 1929-1930*, pp. 1-4; SGC, *Convocation à la 5^e AG du 24.12.1930, Bilan, Rapports et Tableaux, exercice 1929-30*, p. 9.

3. L'élargissement du champs d'action coopératif: les structures financières, 1913-1929.

Parallèlement aux mouvements de fusion des coopératives et de structuration nationale, la coopération se dote progressivement d'organismes financiers nécessaires à la cohérence économique du mouvement, les sociétés coopératives ayant toujours eu besoin de capitaux afin d'accroître et de diversifier leurs activités. La question de créer une banque coopérative servant à l'ensemble du POB et à la concentration de l'épargne ouvrière se pose vite aux promoteurs de la coopération. Au congrès coopératif de 1910, une résolution stipule qu'il ne peut y avoir au sein du POB "qu'une seule banque à créer sous le patronnage et avec l'assentiment de la FSC".³⁷

En définitive, l'initiative ne viendra pas de la FSC, mais d'Edouard Anseele qui fonde en 1913 la S.A. Banque Belge du Travail (BBT). Bien que la BBT et les sociétés anonymes ouvrières du système gantois ne soient pas des sociétés coopératives, il nous faut les aborder en raison des liens structurels qui les unissent aux coopératives de consommation et plus particulièrement au Vooruit, ainsi que de leur rôle dans la concentration de l'épargne des coopératives.³⁸

Dès la création de la BBT en 1913, maintes critiques seront formulées à son égard au sein du mouvement coopératif, et ce, pour deux raisons. En 1^o lieu, la BBT ne respecte pas les décisions du congrès de 1910 préconisant la création d'une banque socialiste nationale sous l'égide de la FSC. De plus, son statut de société anonyme fait grincer des dents.³⁹ Les congrès coopératifs de 1913 et 1919 prennent la résolution de fusionner au plus tôt la BBT avec une banque coopérative et socialiste afin de réaliser l'unité financière du

37. OCB, *Compte rendu du I^o congrès de l'OCB tenu à Saint-Gilles le 21 août 1910*, p. 23; cf. à ce sujet: J. CHEVREMONT, 'Création d'un comptoir national de dépôts et de prêts', in *Compte rendu du VI^o congrès de l'OCB, tenu à Gand les 31.08 et 1.09.1919*, pp. 97-101.

38. Pour plus de renseignements, cf. G. VANTHEMSCHE, 'Des caisses d'épargnes régionales', in E. WITTE en R. DE PRETER, (Eds.); *Histoire de l'épargne sociale*, Bruxelles, 1989, pp. 171-250.

39. Cf. 'Création d'un comptoir national de dépôt et de prêts', in *Compte rendu du VI^o congrès de l'OCB tenu à Gand les 31.08 et 1.09.1919*, pp. 98-99.

monde ouvrier. En effet, les problèmes de capitaux et du financement du POB n'avaient pas été résolus par la création de la BBT, banque privée.⁴⁰ Réalistes, les dirigeants ont bien compris que l'absorption de la BBT au sein d'une nouvelle société ne pouvait se réaliser à court terme. C'est pourquoi ils décident de la création du Comptoir de Dépôts et de Prêts (CDP), département financier du parti, qui, agissant sous une direction autonome, fonctionnerait aux côtés de la BBT, dans les locaux de celle-ci. Sa tâche sera de recevoir en dépôt l'épargne ouvrière et les fonds des organisations socialistes, de faire fructifier ces capitaux et de les avancer aux oeuvres collectives affiliées à la Commission Syndicale, à la FSC et au POB.

Le 26 mars 1920, les statuts du CDP, société coopérative de banque à Gand, sont enregistrés. Tant ces statuts que le but social de la société forgent le caractère plus politique que financier qui préside à la création du Comptoir et se démarquent ainsi nettement de la BBT.⁴¹ L'article 5 des statuts spécifie d'ailleurs que la banque est affiliée au POB, à la FSC et à l'OCB. Il s'agit donc bien, comme l'avait préconisé le congrès de l'OCB de 1919, d'une oeuvre politique, d'un département financier du POB, dont la mission, purement d'inspiration socialiste, est la concentration de l'épargne ouvrière et le financement des instances dirigeantes du parti.

De 1920 à 1922, le CDP fonctionnera dans l'ombre de la BBT, avec des activités financières fort restreintes (cf. tableau 3, Annexe 1). Fin 1921, 16 syndicats, 1 mutuelle, 8 coopératives et 4 particuliers y ont fait des dépôts. L'exercice 1923 verra un accroissement sensible des résultats: le capital est multiplié par cinq, le montant des dépôts croît de 40,2% et le bénéfice de 41,8%. Il est alors décidé de transférer le siège social de Gand à Bruxelles, afin de ne plus vivre sous la coupe de la BBT.⁴²

40. J. CHEVREMONTE, *loc. cit.*, pp. 97-101.

41. CDP, 'Statut', in *Annexes du Moniteur Belge*, 26 mars 1920, acte n° 2903, pp. 3242-3244.

42. J. CHEVREMONTE & F. DEGEYNDT, *Rapport sur le CDP*, in *Compte rendu du XI^e congrès de l'OCB tenu à Gand les 21-23 juin 1924*, pp. 60-64; C.D.P., *Bilan et Rapports du CA, exercice 1923*, p. 1.

Petit à petit, le CDP se trouve des clients et se taille une position confortable au sein du système financier. En 1924, les dépôts ont augmenté de 43% par rapport à 1922 et les bénéfices de 31%. Mais ces résultats laissent aussi présager les failles du système: l'actif immobilisé en 1924 s'élève à 789.352,10 frs, pour un capital de 564.000 frs, sans qu'aucune immobilisation ne soit décidée. Les frais généraux représentent alors 57% du bénéfice brut. Ces diverses carences, communes à nombreuses sociétés coopératives, laissent entrevoir de sérieux problèmes financiers à venir.⁴³

Durant l'année 1925, l'augmentation du montant des dépôts se ralentit et les bénéfices stagnent. En plus de la crise monétaire que connaît le pays, ce sont surtout les faiblesses financières de la banque qui en sont responsables: aucun amortissement n'est effectué sur les immobilisations et les frais généraux représentent à eux seuls 67% du bénéfice brut. Devant ces résultats médiocres, un plan destiné à accroître les affaires de la société est élaboré lors du congrès coopératif de 1925.⁴⁴ Il s'articule sur la fusion des caisses d'épargne des sociétés coopératives au sein du CDP. En effet, chaque société possède sa propre caisse d'épargne, -600 pour tout le pays- qui récoltent toutes ensemble près de 200 millions de frs. Il est aussi question d'élever le capital du Comptoir à 3 millions de frs, chose faite dès l'exercice 1926. Par contre, le projet de concentration des caisses d'épargne coopératives ne sera pas réalisé. L'inertie et le refus des sociétés locales face à toutes tentatives d'unification du mouvement en est la cause principale. A partir de 1926, devant des disponibilités insuffisantes et une situation financière défavorable, plus aucune opération nécessitant une immobilisation de capitaux à long terme, telle une ouverture de crédit, ne sera possible. Plus aucun emprunt ne sera dès lors consenti aux sociétés coopératives. L'ouverture de crédits aux

43. C.D.P. 'Bilan au 31.12.1924', in *Convocation à l'AG du 25 mars 1925, Bilan, Rapports et Tableaux, exercice 1924*, pp. 6-9.

44. C.D.P., 'Bilan au 31.12.1925', in *Convocation à l'AG du 17 mars 1926, Bilan, Rapports et Tableaux, exercice 1925*, pp. 6-15; J. CHEVREMENT, 'La concentration des épargnes ouvrières', in *Compte rendu du XII^e congrès de l'OCB tenu à Tournai les 20-22 juin 1925*, pp. 108-113; IEV CDP BE4, *Procès-verbaux du bureau exécutif du CDP du 8.12.1923 au 27.07.1927*.

organisations du POB, tâche principale du CDP, est arrêtée. Ainsi, le rôle financier du parti se trouve anéanti par la fragilité de l'établissement. Les causes de cet échec sont à rechercher au sein même du mouvement ouvrier. Il y a tout d'abord la concurrence de la BBT, banque plus puissante et s'adressant à une même clientèle. Ensuite, l'instabilité des capitaux appartenant à l'organisation syndicale, qui peuvent être retiré incessamment. Enfin, une troisième raison se retrouve dans l'inertie du mouvement coopératif, toujours enclin à faire usage des prêts consentis sans avoir la volonté de renforcer le capital du Comptoir. Il faut rechercher les causes de cette indécision dans la méfiance persistante des coopératives à l'égard de toute tentative d'unification.

4. L'état de la coopération en 1929.

A la veille de crise des années 30, le mouvement coopératif a atteint son épanouissement, tant structurellement qu'économiquement. Mais ces bons résultats ne doivent pas cacher les multiples faiblesses dont il souffre.

Du point de vue structurel, trois types d'organismes peuvent être répertoriés (cf Annexe 2):

1. Les organismes idéologiques, tels l'OCB, la Ligue Nationale des Coopératrices et le Propagateurs de la Coopération.
2. Les sociétés commerciales et économiques, telles la FSC et la SGC.
3. Les sociétés financières comme le CDP et, dans une moindre mesure, la BBT.

Il s'agit d'une tentative de structuration rigide du mouvement, touchant à la fois les petites sociétés locales et les grandes coopératives régionales et s'occupant des principes, de la consommation, de la production et des finances. Les rapports entretenus par les sociétés de consommation avec les structures nationales se situeront donc tant au niveau idéologique et des principes qu'à celui de l'administration et de l'économie. Les structures nationales ont été créées dans le but d'unifier le mouvement coopératif. C'est donc vis-à-vis de cette question essentielle que se situent les rapports-d'entente ou de conflit-entre coopératives et structures. Tout ce problème de rapport de force

se résume à un simple antagonisme: pour ou contre la concentration et les fusions. A ce niveau idéologique, les sociétés de consommation forment deux groupes: les grandes coopératives régionales, favorables à la concentration et les sociétés locales qui y sont opposées. Ce sont ces grandes sociétés qui ont créé, gèrent et dominent les organismes nationaux. Au congrès d'Anvers de 1921, par exemple, sur 92 sociétés adhérentes à l'OCB, 50 seulement y ont envoyé une délégation. Huit sociétés régionales y totalisent 78 délégués contre 47 pour les 42 autres sociétés. Les organes de gestion et de contrôle sont aussi aux mains des grandes sociétés qui y sont majoritaires. En 1921 toujours, 9 sociétés détiennent 210 des 284 parts sociales du capital de l'OCB et 7 sociétés disposent de 126 des 158 voix d'actionnaires aux AG.⁴⁵ Les petites sociétés, trop dispersées et fragiles, se trouvent dans l'obligation d'adhérer aux organismes nationaux pour une question de viabilité structurelle ou économique. Le rôle qu'elles y jouent est quasi inexistant: elles sont exclues ou s'excluent elles-mêmes du pouvoir de par leur taille et leurs divergences idéologiques.

D'un point de vue économique, la situation des sociétés offre le même paradoxe. Jamais le mouvement n'a connu une telle expansion des affaires, mais, d'autre part, sa situation financière n'a jamais été aussi fragile.

En 1929, l'OCB compte 54 sociétés de consommation représentant 282.425 membres. Ces sociétés exploitent 1107 succursales et emploient 6582 personnes, pour des ventes s'élevant à 812.747.805 frs. Leur capital total s'élève à 20.058.104 frs, les immobilisations à 287.647.755 frs et le montant total des dépôts d'épargne des caisses coopératives à 504.717.372 frs. Il s'agit d'un véritable empire économique, de la plus importante société de distribution du pays.⁴⁶

Ces chiffres soulignent la faiblesse du mouvement. Il s'agit tout d'abord de l'absence de débouchés: le nombre de coopérateurs stagne et se révèle insuffisant pour alimenter une telle structure. La FSC et la

45. OCB, *Compte rendu du VIII^e congrès de l'OCB tenu à Anvers les 18-20 juin 1921*, pp. 155-157.

46. OCB; *La coopération socialiste belge, 1929-30. Résultats du recensement opéré par les soins de l'OCB, Bruxelles, 1931.*

SGC, par exemple, ne survivent que grâce aux achats des grandes sociétés régionales. En 1927, trois sociétés (UCL, Maison du Peuple de Bruxelles et Magasins Généraux de Philippeville) totalisent 71,2% des achats effectués à la FSC.⁴⁷ Le rôle mineur joué par la plupart des coopératives dans les instances supérieures, la disproportion entre petites et grandes sociétés et un manque crucial de débouchés traduisent la faiblesse économique du mouvement. Le monde coopératif socialiste en 1929 est un mouvement fait de contradictions et d'ambiguïtés: structuré et éclaté tout à la fois; fort économiquement mais faible financièrement.

3. LE TEMPS DES DESILLUSIONS.

1. La reprise du CDP par la BBT.

L'exercice 1930 du Comptoir se clôture sur une perte de 18 millions de frs. Il compte alors quelque 150 millions de frs de dépôts, mais doit amortir plus de 20 millions pour les prêts consentis, soit dix fois la valeur de son capital.⁴⁸ La première solution imaginée par ses dirigeants est de déclarer l'établissement en faillite. Mais la solution paraît irréalisable. En effet, dans ce cas, il faut récolter les 8 millions de frs souscrits au capital mais non encore versés. Or, ce sont des coopératives qui ont souscrit cette somme, la réclamer serait mettre dans une situation économique pénible des sociétés déjà touchées par la crise. De plus, l'annonce de cette faillite aurait des répercussions néfastes sur l'épargne ouvrière confiée aux caisses d'épargne des

47. FSC, *Convocation à l'AG du 18.06.1928, Bilan, Rapports et Tableaux, exercice 1927*, pp. 22-26.

48. G. QUADEN & R. RAMAEKERS, 'Le socialisme coopératif', in *1885-1985, du Parti Ouvrier Belge au Parti Socialiste*, Bruxelles, 1985, p. 15; H. Schoeters, 'Les interventions de crise et les collusions politico-financières en Belgique entre 1930 et 1940', in *Revue Belge d'Histoire Contemporaine*, T. VII, 1976, 3-4, p. 434.

coopératives.⁴⁹ Les dirigeants du monde coopératif se tournent alors vers la BBT afin qu'elle reprenne le Comptoir en difficulté.⁵⁰

Le 31 mars 1931, une note verbale passée entre la BBT et le CDP fixe les modalités de la reprise. Au terme de cette convention, le CDP cède tout son actif et son passif à la BBT, à l'exception des actions de la BBT et des parts sociales de coopératives qu'il détient, ainsi que le versements restant à appeler sur son propre capital. Il ne s'agit donc en aucun cas d'une fusion. Electivement, le Comptoir existe encore et est chargé de la gestion du portefeuille-titres restant en sa possession. Son passif est alors supérieur à l'actif de 21.819.492,61 frs majoré de 3.396.130,25 frs, représentant les versements restant à effectuer sur les parts sociales de coopératives souscrites par le CDP; ce qui a pour effet de mettre à charge de la BBT un passif, sans amortissements, de 25.215.622,86 frs. La convention stipule aussi que le CDP prendra une importante prise de capital dans la BBT, de l'ordre de 30 millions de frs, le faisant passer au 18 avril 1931 de 20 à 50 millions de frs. Le 7 avril 1931, la BBT prête au Comptoir 17.700.000 de frs afin qu'il puisse souscrire une partie de ce nouveau capital. Le même jour, par un simple transfert de compte, le CDP prête cette somme au Vooruit de Gand afin qu'il souscrive complètement au capital de la banque. le 18 avril, le Vooruit souscrit la totalité du capital de BBT, grâce, en partie, à l'argent prêté par le Comptoir. Le 17 juin 1931, le Vooruit rembourse l'argent au CDP qui, le jour même, souscrit auprès du Vooruit 32.360 actions BBT, libérées pour 9.546.000 frs. Par après, le Comptoir remboursera à la BBT 8.154.000 de frs sur les 17.700.000 prêtés. Ainsi, par un simple jeu d'écriture, le CDP a souscrit une partie du capital de la BBT sans avoir le moindre sous vaillant. Par cette opération, le passif du Comptoir envers la BBT se porte alors à 34.761.622,86 frs, somme dont la BBT devient débitrice. D'autre part,

49. Note de Huyssens, président de Coop-Dépôts, du 19 janvier 1959 et note anonyme et non datée, in IEV, *SBIIF, Dossier n°10, remboursement des créances ex-administrateurs BBT*.

50. Cf. à ce sujet, *Assignment à comparaître devant le tribunal de 1^o instance de Gand*, du 30 mars 1936, 7p.; *Assignment devant le tribunal de commerce de Bruxelles*, du 23 octobre 1936, 4p.; Note anonyme et non datée, 12p., in IEV, *SBIIF, Remboursement créances ex-administrateurs BBT*.

pour réaliser cette opération, le Vooruit a été obligé de souscrire 60.000 actions nouvelles desquelles seulement 1.351 seront placées dans le public. Ainsi, par crainte de dévoiler au public les problèmes dont souffre la coopération, le mouvement s'est mis dans une situation financière d'une extrême précarité.

2. *La Constitution de la Société Nationale de Gestion Coopérative, (NACO).*

En 1933, l'Union des Coopératives du Centre à La Louvière est déclarée en faillite, enregistrant des pertes de l'ordre de 17 à 20 millions. Pour alléger le bilan déficitaire, la SGC reprend au 1^o juillet 1933 ses deux services de production: la savonnerie de Mons et les Sources de Roelux, toutes deux déficitaires. La gestion de la société est alors confiée à un nouvel organisme, la NACO, fondée le 7 novembre 1933.⁵¹ Au terme de l'article 2 de ses statuts, son objet est "d'exploiter, de gérer des entreprises commerciales et industrielles, de s'intéresser directement ou indirectement à la gestion administrative, commerciale, industrielle, financière des sociétés coopératives et de toutes entreprises s'y attachant. (...) Elle peut en un mot faire toutes les opérations commerciales, financières, immobilières qui, directement ou indirectement, en tout ou en partie, peuvent se rattacher à la réalisation de l'objet ainsi défini".⁵² Ce nouvel organisme, créé précipitamment du fait de la crise, est la première pierre d'un nouvel édifice coopératif élevé sous la contrainte des événements politiques et économiques des années trente.

La tâche prioritaire de la NACO sera la gestion de l'UCCL en faillite et de 8 autres coopératives en difficulté à Perulwez, La Louvière, Anvers, Roulers, Ypres, Waregem, Bruges et Malines.⁵³

51. SGC, 'Rapport annuel du CA', in *Convocation à la 8^o AG du 27 décembre 1933, Rapports, bilan et Tableaux, exercice 1932-33*, p. 4; NACO, 'Statuts', in *Annexe du Moniteur Belge*, 23 novembre 1933, acte n^o 14.313, pp. 1393-1396.

52. NACO, *Statuts*, chapitre I, article 2.

53. NACO, 'Bilan au 31 décembre 1933', in NACO 19, *Registre du commerce de Bruxelles n^o 675321, folio 842*; OCB; *Conférence nationale du 12 juin 1934*, pp. 7-8.

Au début de ses activités, elle se limitera à opérer des vérifications comptables et à servir d'aval pour les emprunts que les sociétés en difficulté contractent. Le 12 octobre 1935 l'UCCL fusionne avec la NACO. Sa tâche consiste alors à réaliser l'actif de l'ancienne UCCL afin d'en éponger les dettes.⁵⁴ Avec la restructuration du mouvement coopératif en 1935, le rôle de la NACO s'estompe de plus en plus. Il s'agit d'un organe de transition entre les anciennes structures des années 20 et la restructuration de 1935, visant à soutenir financièrement, durant la crise économique, les sociétés coopératives en difficulté.

3. Les structures nationales de la coopération durant la crise, 1930-1934.

A des degrés divers, toutes les instances de la coopération socialiste souffriront de la crise. Il convient de les passer en revue afin d'évaluer les dommages subis par le mouvement et de mieux comprendre les restructurations ultérieures.

Dès 1930, les effets de la crise se font sentir sur la FSC avec comme résultat une chute de 9.280.160,20 frs du chiffre d'affaires. Néanmoins, les bénéfiques continuent d'augmenter (cf. tableau 1, Annexe 1) grâce au renforcement de trésorerie et à la situation bilantaire des exercices précédents.

En 1932, quatre coopératives sur 75 adhérentes (UCL, Maison du Peuple de Bruxelles, UCC et Vooruit) représentent 62,5% du montant total des achats en épicerie, 70,2% des achats en farine et 93% des achats en tissu.⁵⁵ Son sort est donc lié à la bonne santé économique de quelques grandes sociétés. Les années 1934-35 vont se révéler les plus désastreuses: pour la première fois, le bilan est déficitaire. Les dirigeants du mouvement décident alors de remettre sous forme de

54. 'UCCL, fusion avec NACO', in *Annexe du Moniteur Belge*, 23 novembre 1935, acte n° 15293, pp. 1489-1490; 'Rapport du CA de la NACO au 31.12.1936', in NACO 37: *Bilan pour l'exercice 1936*.

55. FSC, 'Rapport du CA', in *Convocation à l'AG du 17 juin 1934, Bilan, Rapports et Tableaux, exercice 1933*, pp. 4-5.

location l'activité commerciale et industrielle de la FSC à la SGC. Dès 1936, elle devient un simple département de la SGC.

La crise frappera tout aussi durement la SGC dès 1931-32 (cf. tableau 2, Annexe 1). Le chiffre d'affaires accuse une baisse de 19,3% par rapport à l'année précédente, le bilan se clôturant sur une perte. Cette chute est surtout due à la diminution des achats des particuliers qui passent de 26% à 17%.⁵⁶ En 1933-34, les bénéficiaires sont en baisse de 39%. Cette diminution tient à la fois à la baisse constante du pouvoir d'achat et aux déficits cumulés de plusieurs départements de production.

Comme dans tout le monde coopératif, les faiblesses de la FSC et de la SGC résident dans la trésorerie, -faiblesse des capitaux, trop d'immobilisations par rapport au chiffre d'affaires- et dans un manque cruel de débouchés. Les coopératives, en leur refusant les capitaux dont elles avaient besoin et en n'achetant pas systématiquement à la FSC et à la SGC, ont amené leur perte. Dans un tel contexte, la crise économique n'est que le révélateur de la mauvaise santé de ces sociétés.

Mais la récession n'est pas qu'économique. Les organes moraux et de propagande sont aussi profondément touchés. L'inertie des coopératives à l'égard du mouvement féminin aboutit à un net recul des activités et de l'influence de la LNC. Seules trois régions possèdent encore des guildes de coopératrices: Liège, le Centre et le Brabant flamand. En 1930, la section liégeoise compte 119 guildes pour 4.014 adhérentes, le Centre 200 membres et Louvain une centaine.⁵⁷ A la veille de la grande restructuration de 1935, le mouvement féminin est moribond: peu de membres, une influence quasi nulle; un mouvement à bout de souffle dont l'impact, tant au niveau du POB qu'à celui du pays, diminue sensiblement.

Les Propagateurs de la Coopération connaissent un destin semblable. Mis à part les cours de L. de Brouckère à l'ULB, la société semble paralysée. Focalisés sur la crise économique et les moyens de

56. SGC, 'Rapport du CA' in *Convocation à la 7^e AG du 28.12.1932, Bilan, Rapports et Tableaux, exercice 1931-32*, pp. 7-9.

57. VIII^e Conférence Nationale de la LNC tenue à Anvers le 18 juin 1933, p. 165.

s'en sortir, les dirigeants délaissent les organismes plus centrés sur les principes, la propagande ou la représentation des structures. Les petites sociétés locales, percevant cette déliquescence, en profitent pour se dégager de l'emprise de ces organismes dont elles se méfient.

Seul l'Office Coopératif connaît encore une activité intense. Le journal "La Coopération belge" prend de l'essor et devient l'organe national souhaité par ses dirigeants. En 1933, il change de titre et devient "Le Coopérateur belge", bi-mensuel à éditions régionales pour les régions de Liège, Charleroi, du Borinage et du Tournaisis. Grâce à ses modifications, son tirage est en nette augmentation, se situant aux alentours de 90.000 exemplaires par numéro.⁵⁸ Pour la première fois, les dirigeants de l'OCB ont saisi le paradoxe du mouvement: le particularisme régional empêche l'établissement d'une structure nationale solide. Ce n'est que par le biais d'une constitution à la fois nationale et fortement régionalisée qu'un organisme national peut espérer acquérir une audience à sa mesure.

Durant cette période, tout le programme coopératif ou politique est centré sur la recherche d'une solution à la dépression qui frappe le mouvement. Le vieux thème de l'unification opère un retour en force en ces temps de crise. Pour les dirigeants de l'OCB, la solution est à la fois une unité de vue qui apportera une force supplémentaire à la représentativité de la coopération et une concentration des achats et des ventes qui fournira la force économique nécessaire au mouvement.

Deux rapports présentés au congrès coopératif de 1932 abordent de manière plus originale et rationnelle ces problèmes.⁵⁹ Les rapporteurs tentent d'aborder le thème de la concentration sous de nouveaux

58. OCB, 'Rapports annuels du CA', in *Compte rendu du XVIII^e congrès de l'OCB tenu à Liège les 21-23 juin 1930*, pp. 4-5; *Compte rendu du XIX^e congrès de l'OCB tenu à Seraing les 18-20 juin 1932*, pp. 70-73; *Compte rendu du XX^e congrès de l'OCB tenu à Anvers les 17-18 juin 1933*, pp. 58-60.

59. V. SERWY, 'Le titre unique pour les sociétés coopératives', in *Compte rendu du XIX^e congrès de l'OCB*, loc. cit., pp. 133-138; V. SERWY, 'La coopération et la crise', in *Ibidem*, pp. 139-154. Cf. à ce sujet: OCB, *Dossier D34, Titre unique pour les sociétés coopératives*.

aspects dont la constitution d'un titre unique pour les sociétés coopératives.⁶⁰ Il s'agit d'une unification des marques comprenant:

- la création d'une raison sociale unique pour les sociétés, l'appellation "COOP",
- le choix de couleurs identiques pour les moyens de transports, les façades et les intérieurs des magasins,
- une unité dans l'emballage,
- la création d'une marque coopérative: "COOP".

Ce projet marque une étape capitale de la coopération. Comprenant l'aspect illusoire d'une fusion complète des sociétés, l'on se penche sur un projet alternatif qui permet de donner une image cohérente du mouvement et devient une esquisse préalable à une véritable fusion.

Ces résolutions ne restent pas lettre morte, puisque dès 1933, la marque "COOP" est utilisée pour divers produits de consommation. L'UCC opte d'initiative pour les enseignes "COOP".⁶¹

*4. La faillite de BBT et ses répercussions sur le mouvement coopératif.*⁶²

Devant faire face à une situation catastrophique liée aux pertes des sociétés industrielles du système gantois et à une baisse importante de ses dépôts, la BBT se voit dans l'obligation de recourir à diverses aides gouvernementales. Après une entrevue entre le Ministre des Finances Henri Jaspar et Emile Vandervelde, un projet de réorganisation est mis au point afin d'éviter la fermeture des guichets. Ce plan prévoit une ouverture de crédit de 150 millions de frs, gagée par des inscriptions hypothécaires à la CGER et remboursable en 28 ans, au profit de 22 sociétés coopératives. Cette somme couvre à peu près les avoirs de ces sociétés à la BBT et doit leur permettre de satisfaire aux demandes de retraits présentés par leurs déposants. Il autorise aussi

60. 'La fusion: La propagande coopératives', in *Compte rendu du XVII^e congrès de l'OCB*, loc. cit., pp. 36-38; 57-66.

61. 'Rapport annuel du CA', in *Compte rendu du XX^e congrès de l'OCB, tenu à Anvers les 17-18 juin 1933*, pp. 72-75; IEV, OCB, *Dossier D34, Titre unique pour les sociétés coopératives*.

62. Pour de plus amples développements, voir G. VANTHEMSCHE, *op. cit.*

l'ouverture d'un crédit de 50 millions en faveur de la BBT destiné à satisfaire les demandes de retrait des particuliers dont les dépôts s'élevaient à 46 millions.⁶³ Une indiscretion partie des bureaux du Ministère déclenche une violente campagne d'opposition qui fait échouer l'opération d'ouverture de crédit en faveur de la BBT et, par conséquent, tout le plan de réorganisation. Le 28 mars 1934, la Banque Belge du Travail ferme ses guichets. En effet, la BBT a immobilisé la presque totalité des fonds déposés par les tiers, c'est-à-dire qu'elle a investi plus qu'elle n'avait de capitaux propres et a subi des pertes importantes sur des crédits consentis à des entreprises victimes de la baisse des prix. Elle se trouve donc dans l'incapacité de rembourser les dépôts de ses épargnants (sociétés ou personnes physiques).

Les montants des dépôts confiés à la BBT se répartissent alors comme suit:

Particuliers:	48.884.700 frs	+/-15%
Coopératives:	166.759.700 frs	+/-53%
Syndicats:	43.065.900 frs	+/-14%
Mutualités:	5.597.600 frs	+/-2%
Groupes du POB:	10.000.000 frs	+/-3%
Villes:	41.932.700 frs	+/-13%
TOTAL:	316.240.600 frs	

Il faut encore y ajouter les sociétés industrielles que possède la BBT, figurant parmi les créiteurs pour 10.604.600 frs.⁶⁴

Le 27 mars 1935, par un jugement du tribunal de commerce de Bruxelles, le patrimoine de la banque est mis sous gestion contrôlée, confiée à 3 Commissaires: F. Jacobs et R. Baccara, avocats et F. Leblanc, professeur à l'ULB. Une Assemblée Générale du 17 janvier 1936 entérine un nouveau plan de gestion et change la dénomination de la banque en "Société Belge d'Intérêts Industriels et Financiers"

63. SBIIF, *Dossier N° 10, loc. cit., note du 29.11.1941*; Coop-Dépôts, DOSSIER 2315, *loc. cit.*; SBIIF, *Statuts et notes, farde 2, note relative aux opérations de la SBIIF, anciennement dénommée BBT.*

64. Coop-Dépôts, *Dossier 2315, loc. cit., note du 29.11.1941.*

(SBIIF), société anonyme. Le bilan de la BBT, dressé au 31 mars 1935, laisse alors apparaître un solde débiteur de 309.741.713,38 frs.⁶⁵ Le 1^o bilan de la SBIIF, arrêté au 31 décembre 1935, se clôture par une perte de 230.371.685,69 frs. Dans l'intervalle, la situation économique du pays s'est considérablement améliorée et la SBIIF a pu réaliser son actif avec un certain bonheur. Au 31 décembre 1940, les pertes de la SBIIF s'élèvent à 197.229.958,81 frs; 25% du total des remboursements étant alors effectués.⁶⁶

Trois conséquences principales se font sentir pour les sociétés coopératives, premier déposant et créancier de la banque. La plupart d'entre elles possèdent et gèrent des caisses d'épargne autonomes. Pour 1933-34, près de 500 caisses fonctionnent dans le pays et possèdent des dépôts pour un montant de 395.402.551 frs. 42% de ces dépôts, soit 166.759.700 frs sont placés à la BBT, le solde se répartissant en fonds d'Etat ou en dépôts dans d'autres banques. Avec la fermeture des guichets de la BBT, 42% des dépôts se trouvent donc gelés. Or, à l'annonce de cette faillite, bon nombre d'épargnants désirent retirer leurs économies des caisses d'épargne coopératives.⁶⁷ Pour faire face à ces retraits exceptionnels, la CGER accorde un crédit de 150 millions aux 22 coopératives les plus touchées par la faillite de la BBT. Une ASBL, Solidarité Coopérative, est créée pour s'occuper du contrôle de l'opération et de la répartition des fonds. Ces activités sont reprises en 1935 par Coop-Dépôts. Au terme de l'emprunt, l'utilisation de ces fonds est réglementée: ils ne peuvent servir qu'à rembourser les dépôts de particuliers, à l'exception de tout organisme affilié au POB.⁶⁸

65. SBIIF, *Statuts et notes*, loc. cit.; F. JACOBS, R. BACCARA & F. LEBLANC, loc. cit., pp. 6-1; SBIIF, 'Statuts', in *Annexe du Moniteur Belge*, 5 février 1936, actes n° 1290-1291.

66. IEV, SBIIF, *Bilan présenté à l'AG du 30 mars 1936*; SBIIF, *Cahier E., Procès-verbaux du Conseil d'administration du 11.1.1940 au 22.10.1942*.

67. IEV, *La coopération socialiste belge, 1933-34, résultats du recensement opéré par la SGC*, in SGC, Dossier A, reliure II: *La coopération socialiste belge*; Coop-Dépôts, Dossier 2315, loc. cit.; SBIIF, Dossier n° 10, loc. cit.

68. Coop-Dépôts, Dossier 2315, loc. cit., CGER/OCPE: *emprunt hypothécaire*; Coop-Dépôts, Farde A. 212, *Interventions coop-dépôts*; IEV, *La Solidarité Coopérative*, Dossier A. 311, *Registre des procès-verbaux*; FEBECOOP, SGC, Dossier D 315/3, *La solidarité coopérative: conventions CGER et OCPE, opérations 1934*.

D'autres dispositions légales sont prises afin de venir en aide aux coopératives. Suite à la faillite de la banque du Boerenbond, le gouvernement Jaspar, le 7 décembre 1934, constitue l'Office Central de la Petite Epargne (OCPE) et met à sa disposition les fonds nécessaires à ses interventions, soit 1 milliard de frs. L'Arrêté Royal n° 42 du 15 décembre 1934, modifié et complété par l'AR n° 157 du 10 avril 1935, établit un contrôle strict des caisses d'épargne privées. Les caisses d'épargne coopératives se doivent donc d'être réorganisées par application des prescriptions de l'AR n° 42. Suite à ce dernier, l'AR du 25 mai 1935 "réorganisant les sociétés coopératives socialistes de consommation et d'épargne et réglant les droits de leurs déposants" crée Coop-Dépôts, société coopérative, caisse d'épargne unique, pour tout le mouvement coopératif socialiste. Si l'OCPE intervient pour 295 millions en faveur de la caisse d'épargne du Boerenbond, il accorde aussi une ouverture de crédit de 95 millions aux coopératives socialistes, destinée au remboursement des déposants particuliers possédant moins de 20.000 frs en dépôt. Cette avance est gagée par la garantie solidaire de toutes les coopératives, le remboursement devant se faire en 38 ans.⁶⁹ Au premier novembre 1941, sur une somme global de 245 millions de frs, représentant les emprunts consentis par la CGER et l'OCPE, 34.792.974,01 soit 14,2% ont été remboursés. Il reste donc encore 210.207.025,99 frs à rembourser, ce qui sera terminé dans les années 60.⁷⁰

La seconde conséquence de la faillite de la banque gantoise ne touche que le Vooruit de Gand qui devient débiteur pour 30 millions de frs à la SBIIF, somme représentant la totalité de la souscription, non encore libérée, effectuée lors de l'augmentation de capital de la BBT, en 1931. Des délais prolongés sont accordés au Vooruit afin de lui éviter la faillite. Le remboursement se fera en 30 ans, sans intérêt de retard. En échange, la coopérative gantoise cède l'ensemble de son

69. FEBECOOP, Coop-Dépôts, Dossier 2345, *Convention OCPE-Coop-Dépôts*.

70. Coop-Dépôts, Dossier 2345, *loc. cit.*, Note du 29.11.1941.

portefeuille titres à la SBIIF.⁷¹ La troisième conséquence est liée à la liquidation du CDP. Lors de sa fusion avec la BBT, bon nombres de sociétés coopératives restent encore débitrices du chef de souscriptions non libérées à son capital, soit 5.329 souscriptions à 600 frs. Afin d'éponger les dettes du CDP à l'égard de la BBT, les liquidateurs de la SBIIF, en 1936, somment le Comptoir de recouvrer l'intégralité de son capital auprès des sociétés coopératives, soit une somme de 5.329.600 frs.⁷² Une première tranche de 2.614.642 frs est libérée dès 1936. Pour le solde de 2.714.958 frs, la FSC, qui pour l'occasion représente les sociétés débitrices, s'engage à donner 30 effets annuels de 90.498,6 frs, sans intérêts. A partir de 1938, la SBIIF tire annuellement un effet FSC, à charge pour cette dernière de récupérer la somme auprès des coopératives.⁷³

Cette période de crise est d'une importance capitale pour le mouvement. Economiquement, la plupart des sociétés ont souffert et vu leurs résultats décroître. Même si dès 1935-36 la crise s'estompe, elles resteront encore longtemps marquées. Non seulement il faut reprendre les affaires à zéro, mais de surcroît les sociétés doivent rembourser les épargnants et les prêts consentis en prélevant sur leurs bénéfices jusqu'en 1956. Face à ces obligations, elles se voient dans l'impossibilité d'effectuer de nouveaux investissements.

Mais la crise économique a surtout engendré un changement radical dans la mentalité coopérative. Le localisme qui, de tout temps, a été l'apanage du mouvement, fait un retour en force. L'influence et les activités de l'OCB, de la LNC et des Propagateurs de la Coopération sont mis en veilleuse. Cet éclatement amène une baisse sensible des affaires de la FSC et de la SGC. C'est un retour au "chacun pour soi"

71. SBIIF, cahier 4, *Procès-verbaux du conseil d'administration du 20.10.36 au 14.9.37*, SBIIF, Cahier C, *Procès-verbaux du conseil d'administration du 12.10.37 au 6.9.38*; SBIIF, *Rapports présentés à l'AG des actionnaires du 26.3.41, Année 1939*, p. 1.

72. IEV, SBIIF, Camet A, *Procès-verbaux des séances du conseil d'administration du 17.1.36 au 13.10.36*; IEV, BBT, *Fonds de garantie, Note sur les acceptations FSC sur effets tracés par le CDP, dits effets étant recouverts en outre des avals des coopératives importantes*.

73. BBT, Boite 1, *Fonds de garantie, loc. cit.*

qui ruine dix ans d'efforts de structuration et conduit à la chute des sociétés les plus faibles, l'UCCL et le CDP. Il faudra attendre un événement plus grave et touchant toutes les sociétés, à savoir la faillite de la BBT, pour retrouver un esprit de solidarité. Cependant, ce sont des éléments extérieurs à la coopération qui ont amené cette concentration: l'obligation d'actes de caution solidaire pour profiter des prêts CGER et OCPE; la réforme des caisses d'épargne par le gouvernement ou encore l'opération de libération du capital souscrit au CDP. Cette solidarité forcée crée donc un précédent propice à l'établissement de véritables structures nationales.

4. LA RESTRUCTURATION DU MOUVEMENT COOPERATIF, 1935-1940.

1. *La société Générale Coopérative.*

Le 11 juin 1935, le nouvelle SGC est constituée, selon les normes de l'AR du 5 mai 1935. La société réorganisée a réalisé le groupement de trois structures dont elle reprend les prérogatives: la SGC, le FSC et l'OCB, absorbé le 1^o juillet 1935. Quant à la FSC, si elle existe encore légalement, son activité commerciale a été reprise par la SGC au 1^o avril 1936.⁷⁴ La FSC loue ses activités commerciales à la SGC qui en reprend le fonds de commerce: le contrôle et l'usage de la marque "COOP", la jouissance des immeubles et installations, le tout pour un loyer annuel de 220.000 frs. Cette convention s'apparente en fait à une fusion: le siège social de la FSC est fondu à celui de la SGC, les conseils d'administration des deux sociétés sont identiques. La seule tâche encore accomplie par la FSC est le remboursement des effets CDP à la SBIIF. La société connaît des pertes importantes et une fusion aurait rendu déficitaire le bilan de la SGC. Le 27 juin 1956, la

74. SGC, 'Modifications aux Statuts', in *Annexes au Moniteur Belge*, 3 août 1935, acte n° 11.705; SGC, 'Rapport du CA', in *Convocation à la 10^e AG du 24.6.36, Rapports, Bilan et Tableaux, exercice du 1.7.34 au 31.12.35*, p. 6; SGC, 'Rapport de l'administrateur général de la SGC', in *Compte rendu du XXI^e congrès du mouvement coopératif socialiste belge tenu à Bruxelles le 18 octobre 1936*, p. 71; FSC, 'Rapport du CA', in *Convocation à l'AG du 17.6.36, exercice 1934-35, bilan*, p. IV; *Convocation à l'AG du 30.6.37, exercice 1936, bilan*, p. 6.

FSC est dissoute, liquidée et fusionnée avec la SGC.⁷⁵ Ses activités tiennent donc de l'entreprise commerciale et de production, par la reprise des tâches de la FSC et de la SGC, et de représentation du mouvement coopératif par l'absorption de l'OCB.

En tant que groupement industriel, la SGC est à la fois groupement d'achat, magasin de gros et société de production. En effet, elle centralise et redistribue les achats de toutes les coopératives affiliées. Le secteur production englobe les entreprises de l'ancienne SGC, à savoir: les usines de Micheroux, le Bonnet Rouge à Leuze, De Zon (chicorée) à Gand, la savonnerie de Mons et les Sources de Roelux.

Après les résultats catastrophiques de l'exercice 34-35, l'exercice 36 se caractérise par la réorganisation structurelle et économique du mouvement coopératif dans son ensemble. L'augmentation considérable du chiffre d'affaires (cf. tableau 2, Annexe 1) vient de la reprise des activités de la FSC, qui représentent 78,5% du volume global, soit 115.992.671,01 frs. Quant aux anciens départements de la SGC, ils ont un chiffre d'affaires de 31.345.761,69 frs, soit une diminution de 21% par rapport à l'exercice précédent. Face à ces résultats décevants, le conseil d'administration lance un plan de restructuration de la société.⁷⁶ Il décide de se séparer des départements de Leuze et de Roelux qui accusent de pertes, pour 1936, de 158.021 et 177.367 frs. Le département chaussure de Micheroux est aussi liquidé. Quand au magasin de gros d'Anvers, issu de la FSC, il est transformé en simple bureau commercial, les services production de ce département étant liquidés ou transférés à Micheroux.

Dès 1937 on observe les retombées du plan d'assainissement, avec une augmentation sensible des bénéfices: tous les départements sont bénéficiaires; les immobilisations s'élèvent à 18.108.368,94 frs pour 12.201.556,389 frs d'amortissements et 14.857.700 frs de capital. On assiste à un redressement économique du mouvement: rationalisation

75. SGC, 'Procès-verbal du 29.4.1936', in *Procès-verbaux du conseil d'administration, année 1936*; FSC, 'Fusion par absorption; dissolution anticipée', in *Annexes du Moniteur Belge*, 16-17 juillet, acte n° 20644, pp. 833-837.

76. SGC, 'Rapport du CA', in *Convocation à la XI^e AG du 16.6.1937, Rapports, Bilan et Tableaux, exercice du 1.1.36 au 31.12.36*, pp. 1-7.

des départements et révision financière de la société. L'exercice 39 s'illustre de nouveau par des bénéfices exceptionnels qui ne sont pas seulement le résultat de la restructuration de 1935: la menace de guerre a provoqué des achats massifs de septembre à décembre, ce qui a amené une hausse sensible du chiffre d'affaires.⁷⁷

A la veille de la guerre, la SGC se trouve complètement transformée. Ses départements de production se limitent à la fabrication de chicorée à Gand et aux usines de Micheroux. Nous nous trouvons face à une entreprise rationalisée qui a coupé les branches mortes de ses activités et peut envisager l'avenir avec une certaine sérénité. La guerre arrêtera le progression fulgurante de la SGC.

Quant au domaine d'action de l'OCB, il est maintenant assuré par deux services distincts. Le service de "révisorat" conseille et contrôle, sur le plan technique et commercial, l'exploitation des sociétés affiliées. Le second département gère la presse, l'éducation et la propagande. Les grandes questions politiques, idéologiques et de principes coopératifs ont totalement disparu des préoccupations des nouveaux dirigeants. Il faut savoir que suite à la réorganisation, les tâches sociales, de propagande, d'organisation et de contrôle des sociétés se font grâce à l'argent apporté par les oeuvres de production de la SGC.⁷⁸ Tous les grand rapports présentés aux congrès coopératifs concernent dorénavant le domaine économique, avec les thèmes de la concentration, de l'unification des achats et des ventes sous la marque "COOP" et de la propagande.

Néanmoins, fondamentalement rien n'a changé. Les petites coopératives sont toujours aussi méfiantes à l'égard des tentatives d'unification; les structures nationales restent fragiles et incapables d'asseoir une quelconque autorité ou unanimité. Une enquête menée à Charleroi en 1938 illustre cette faiblesse, cette incapacité à se renouveler, à élargir le champ d'action et la clientèle.⁷⁹ Sur 418

77. SGC, 'Bilan au 31.12.39', in *Rapports, Bilan et Tableaux, exercice 1.1.1939-31.12.1939*, pp. 3-4.

78. SGC, *Procès-verbaux du conseil d'administration de la SGC, années 1935-39*.

79. SGC, *Compte rendu du XXIII^e congrès du mouvement coopératif tenu à Bruxelles le 8 janvier 1939*, pp. 30-35.

délégués syndicaux, 58% ne sont pas coopérateurs et seulement 17% achètent régulièrement à la coopérative. La proportion est de 55% et 12% chez les dirigeants mutualistes. 35% des mandataires communaux socialistes ne sont pas coopérateurs, alors que les statuts du POB les y obligent. L'arrondissement de Charleroi, considéré comme un de ceux où la coopération est la mieux implantée, compte 60.000 syndiqués, 50.000 mutualistes et 10.000 coopérateurs. Les raisons de cette défection sont à rechercher dans l'incapacité du mouvement à s'adapter, dans sa rigidité et son inertie face aux événements.

En passant sous la tutelle de la SGC réorganisée, en 1935, la LNC reçoit les moyens nécessaires pour devenir une vraie structure nationale. Elle profite de la reprise économique pour accroître son influence et son champ d'action. Dès 1936 l'activité de la Ligue prend une réelle extension grâce à la réorganisation de son secrétariat national.⁸⁰ La nouvelle organisation est fondée sur deux grands axes:

- une collaboration plus étroite avec les mouvements féminins du POB: Femmes Socialistes et Femmes Prévoyantes Socialistes,
- la création d'un secrétariat indépendant de la SGC et propre à la Ligue.

Le rôle de ce secrétariat, dont le poste revient à C. Ancion, secrétaire fédérale à Liège, est de créer de nouvelles sections locales, d'organiser le propagande féminine et des activités communes aux trois branches féminines du POB. Cette politique plus active porte ses fruits: en 1937, la LNC compte 22.416 adhérentes et 37.664 en 1938.⁸¹ De par son rapprochement avec les Femmes Socialistes et Prévoyantes Socialistes, la LNC devient un mouvement plus spécifiquement socialiste et politique que purement coopératif. Avec cet élargissement, la Ligue a perdu ce qui faisait son originalité: un combat incessant pour l'intégration de la femme dans les système économique et, en

80. C. ANCION, 'Pour une action féminine en faveur de la coopération', in *Compte rendu du XXI^e congrès du mouvement coopératif tenu à Bruxelles le 18.10.1936*, pp. 61-65.

81. *Le 25^e anniversaire des Guildes de coopératives belges, 1923-1948*, p. 20; LNC, *XVI^e rapport, Congrès des coopératives tenu à Liège les 17 et 18 juin 1939*, pp. 7, 118

partie, son émancipation. Dorénavant, ce sont des questions matérielles, centrées sur la défense de la consommatrice, qui prédominent.

Quant aux Propagateurs de la Coopération, leurs activités sont de plus en plus limitées. La chaire de la Coopération ne connaît qu'un succès mitigé: jamais un non-coopérateurs n'y a suivi de cours. L'organisme se borne à jouer un rôle d'éditeur: les cours de L. de Brouckère et divers ouvrages de propagande coopérative.⁸²

2. Coop-Dépôts.

Coop-Dépôts, créé suite à l'AR du 5 mai 1935, deviendra la caisse d'épargne nationale unifiée de toutes les coopératives du pays. Ses activités se répartissent en cinq domaines:

- elle est l'organe de financement du mouvement coopératif;
- elle assure un contrôle comptable et financier sur les coopératives;
- elle accepte des dépôts d'argent et en assure le placement;
- elle accepte des dépôts d'épargne et en assure le placement;
- elle étudie les questions comptables, juridiques, fiscales et financières.⁸³

Ses tâches prioritaires sont de représenter les coopératives qui ont participé aux opérations CGER et OCPE et de s'occuper du contrôle comptable et financier des coopératives. Afin d'accomplir cette tâche de contrôle et de gestion, une nouvelle société coopérative, Fidu-Coop, est constituée le 31.12.1937.⁸⁴ Elle gère la comptabilité de 15 coopératives en difficulté. Avant de pouvoir se consacrer à son rôle de caisse d'épargne, Coop-Dépôts s'occupera du contrôle financier des sociétés

82. Les Propagateurs de la Coopération, *Séminaires coopératifs, circulaires de V. SERWY aux coopératives, 1935-1939.*

83. AR du 5 mai 1935, in *Monteur Belge*, 11.5.1935, *annexe II: Création de Coop-Dépôts*, pp. 3044-3049; Coop-Dépôts, *Statuts*, in *Annexes du Moniteur Belge*, 27.4.1935, acte n° 5812; SBIF, Dossier N° 10, 'Remboursement créances ex administrateurs BBT: Rapport sur l'activité de Coop-Dépôts', in *Compte-rendu du XXIV^e congrès du mouvement coopératif tenu à Liège les 17-19.9.1939*, p. 1-14; Coop-Dépôts, *Situation financière en 1942*, pp. 1-12.

84. FEBECOOP, FIDU-COOP, Dossier CD. 110, *Fidu-Coop, Varia.*

et du bon déroulement du remboursement des emprunts CGER et OCPE.

Le service de contrôle, en collaboration avec Fidu-Coop, contrôle ou gère les sociétés les plus touchées par les événements consécutifs à la faillite de la BBT. Fidu-Coop est chargé de tenir la comptabilité des sociétés en difficulté. Elle facilite ainsi la tâche de Coop-Dépôts en lui transmettant mensuellement les informations concernant ces sociétés. En 1938, elle gère entièrement 9 sociétés et tient la comptabilité de 16 coopératives sur les 32 affiliées à Coop-Dépôts.⁸⁵ Il s'agit de petites sociétés dont le chiffre d'affaires global pour 1938 est de 51.614.777 frs, soit 8,2% du total des affaires enregistrées pour les 32 affiliés. Pour la première fois, un organisme national réunit et gère les 16 plus petites coopératives du pays. Cette situation est d'une importance capitale: c'est le premier pas sur la voie d'une concentration et d'une uniformisation du mouvement.

En tant que caisse d'épargne, les activités de Coop-Dépôts sont de centraliser l'épargne déposée auprès des sociétés coopératives et d'en garantir le remboursement à long terme auprès des épargnants. Il s'agit de liquider les dettes provoquées par la faillite de la BBT. Dès l'exercice 1936, les sociétés coopératives ont arrêté leur activité d'épargne et ne fonctionnent plus qu'en qualité d'agence de Coop-Dépôts. Selon les dispositions légales de l'AR du 5.5.1935, les dépôts d'épargne sont classés en deux catégories:

- les dépôts dits "mobiles" dont le remboursement est assuré par les emprunts à long terme contractés auprès de la CGER et de l'OCPE;
- les dépôts "consolidés" représentés par des titres amortissables et des bons de participation, dont le remboursement incombe aux sociétés, grâce aux bénéfices effectués.

Fin 1939, sur 116 millions de frs de titres et bons émis, 43.755.000 ont été remboursés, soit 39,5%. Quant aux bons mobiles, ils passent de 114 millions de frs en 1935 à 86 millions. L'effort de redressement est

85. FIDU-COOP, *Procès-verbal de la séance du CA du 26.9.1939*, in dossier CD. 110, *Fidu-Coop, Varia: COOP-DEPOTS*, Dossier CD. 81, *Documentation générale sur les situations bilantaires et d'exploitation des sociétés coopératives, Exercice 1936*.

surprenant puisqu'en 5 ans près du quart des dépôts sont déjà remboursés.⁸⁶

Ce n'est qu'après la seconde guerre mondiale que la société peut enfin remplir les tâches propres à une caisse d'épargne: les divers emprunts sont en bonne voie de remboursement et la situation commerciale des coopératives ne nécessite plus un contrôle aussi sévère. Jusqu'en 1957, la société sera essentiellement alimentée par les points de récolte d'épargne qui continuent à fonctionner au sein des coopératives. En 1967, des bureaux régionaux de Coop-Dépôts sont ouverts. Avec l'ouverture du bureau régionale de Liège en 1969, on modifie la raison sociale en CODEP, caisse d'épargne privée qui continue d'exister.⁸⁷

3. Evolution ultérieure de la coopération.

En 1939, le mouvement coopératif s'est remis de ses déboires. Au prix de la perte de son idéal, de sa vocation culturelle et d'émancipation sociale, il est de nouveau économiquement sain. De véritables structures nationales sont établies, dotées d'un certain pouvoir et aptes à réaliser la gestion économique et financière. Pour 1939, 40 sociétés de consommation adhèrent à la SGC, avec 305.726 affiliés, 1137 succursales et 6.035 personnes employées. Les ventes s'élèvent à 661.812.680 frs, pour 366.018.848 frs d'actif immobilisé et plus de 31 millions de frs de capital. Près de 23 millions ont été dépensé au titre de ristournes et 11.035.132 frs en oeuvres de solidarité.⁸⁸ 22 oeuvres de production, représentant 3.694 sociétaires et 696 personnes employées sont affiliées à la SGC, pour un chiffre d'affaires de 27.400.942 frs et un bénéfice net de 533.714 frs, les immobilisations représentant 30.660.713 frs et le capital 6.477.338 frs. Le mouvement

86. COOP-DEPOTS, *Effort financier 1939*, in Dossier 2315, CGER/OCPE, *emprunt hypothécaire et négociations*.

87. CODEP: 1935-1985, *brochure commémorative du cinquantième*, Bruxelles, 1986. Voir également, et surtout les chapitres écrits par R. DE PRETER dans E. WITTE en R. DE PRETER, *Histoire de l'épargne sociale*, *op. cit.*

88. FEBECOOP, SGC, *La coopération socialiste belge, 1939. Recensement opéré par les soins de la SGC*.

a donc réussi à établir l'équilibre nécessaire entre chiffre d'affaires, immobilisations et capital. Ce sont des coopératives revivifiées, à situation stable qui abordent le second conflit mondial.

Jusqu'en 1955, la coopération occupe une place importante au sein de l'organisation économique et commerciale du pays. Dès 1956, les dettes contractées suite à la faillite de la BBT sont entièrement résorbées. En 1957, l'ensemble du mouvement réalise un chiffre d'affaires de plus de 2 milliard de frs.⁸⁹

Avec les années 60, les données de la concurrence vont être bouleversées: c'est le développement de la grande distribution et l'implantation de supermarchés. Les coopératives ne s'adapteront pas à ce nouveau mode de distribution, par manque de capitaux et du fait de l'opposition de la plupart des dirigeants à ce projet. Peu à peu distancées par la grande distribution, les coopératives apparaissent alors comme des magasins trop petits, sales, chers et mal achalandés. La coopération voit sa situation se détériorer rapidement. En 1971, la Fédération Belge des Coopératives Socialistes (FEBECOOP) est créée, nouvel organe moral de la coopération; la SGC est dissoute et transformée en Coop-Belgique. A partir de ce moment, les coopératives quittent la scène de la distribution alimentaire.

5. CONCLUSIONS.

Au début du siècle, la coopération est un mouvement puissant, le fondement des activités du POB. Régies sur le plan local, les premières tentatives de concentration nationale, avec la FSC, semblent le complément indispensable à la bonne marche de l'ensemble. La première guerre révèle les paradoxes du mouvement; toutes les activités de la période 1918-29 seront mues par cet esprit. D'une part, le mouvement n'a jamais été aussi puissant au point de vue économique: le volume des affaires traitées est en constante augmentation, le nombre des coopérateurs est multiplié par deux par rapport à 1919, le réseau de magasins et de succursales s'étend à tout le pays. La

89. P.L. HOEST, *La société Générale Coopérative*, ULg, Mémoire en Science commerciales et financières, 1968, pp. 23-26.

coopération se dote alors d'une structure nationale puissante qui touche à tous les aspects de la vie coopérative, avec la SGC, l'OCB, la LNC, les Propagateurs de la Coopération, la CDP et la BBT. Le mouvement est à son apogée: son secteur de distribution alimentaire est le plus important du pays, un bouillonnement intellectuel constant mû par son idéal, l'agite.

Mais tous ces éléments contiennent en germes les faiblesses du mouvement, et c'est ici que réside le paradoxe. Il perd sa place prépondérante et ses relations privilégiées avec le POB au profit du mouvement syndical, cédant du même coup de son influence politique. Adoptant un socialisme utopique venu en droite ligne de la pensée des intellectuels français ou britanniques du 19^e siècle, Fourier, Proudhon, Saint Simon ou Owen, le mouvement se trouve en porte à faux avec l'évolution idéologique et politique du POB. Quand cette doctrine se révélera impuissante à régler les problèmes qui se posent, elle sera abandonnée, en pleine crise d'identité, pour n'être remplacée par aucune autre. La coopération deviendra un mouvement consumériste, attaché à la seule défense du consommateur.

Malgré l'expansion économique, de nombreuses faiblesses se révèlent au sein du système: mauvaise gestion comptable, manque de débouchés, inégalité entre les secteurs de consommation et de production, structure trop lourde, trop de magasins et trop d'investissements face au peu d'accroissement des débouchés. En somme, une force économique et commerciale avec des carences au niveau financier et des compétences. Bien que structuré, le mouvement semble plus désuni que jamais. Une structure mal adaptée va lui être imposée, avec comme conséquence des organisations peu représentatives et une forte influence de quelques grandes sociétés régionales. Ces carences vont amener à des ruptures irrévocables entre coopératives régionales et locales, entre consommation et production, entre dirigeants nationaux et coopérateurs. Face à un mouvement prêt à éclater, 5 ou 6 grandes sociétés régionales dirigent l'ensemble des structures d'où vont progressivement se détacher les petites coopératives. Dans un tel contexte, la crise économique des années 30 sera le révélateur, le catalyseur de ces contradictions. Tout devait s'écrouler; la crise s'en chargera. Les faiblesses financières et un manque récurrent de

débouchés vont amener la déconfiture du mouvement: faillite de l'UCCL, reprise du CDP, défaillance de la BBT et baisse généralisée des affaires. En 1934, la coopération est au bord du gouffre. Au point de vue structurel, les vieilles tendances localistes ressurgissent. Les nouvelles orientations politiques et économiques du POB ne font plus la part belle au mouvement. Le scandale de la faillite de la BBT scellera la distanciation du parti et du mouvement et laissera la coopération seule face à ses problèmes, face à un vide idéologique et politique.

Les nouveaux organismes créés pour résoudre la crise répéteront les mêmes erreurs: une structure implantée d'autorité et mal adaptée à la mentalité coopérative qui n'a toujours pas évolué. Si une reprise économique se dessine, les bases en sont toujours malsaines. Le système commercial stagne. Cette inadéquation face à une société qui a connu de profonds bouleversements économiques, politiques et sociaux conduit inévitablement à de nouvelles catastrophes. Dans le même temps, la rupture avec le POB est consommée. Dorénavant, c'est sur un plan strictement commercial que vont s'opérer les activités. L'idéal coopératif, la dynamique intellectuelle sont irrémédiablement perdus.

ANNEXE 1

**Tableau 1: Chiffres d'affaires et bénéfices de la FSC,
1919-1939.⁹⁰**

<i>Années</i>	<i>Chiffre d'affaires (frs B)</i>	<i>Bénéfices bruts (frsB)(1)</i>	<i>Bénéfices nets (frsB)(2)</i>
1919	15.869.276,20	408.846,37	1.824,74
1920	51.748.277,42	1.316.091,56	238.775,61
1921	68.296.838,58	923.366,17	230.768,87
1922	77.405.036,77	1.149.842,10	57.691,14
1923	90.585.109,12	1.101.390,00	59.643,00
1924	131.479.365,33	1.611.429,12	78.058,33
1925	135.888.767,77	1.942.359,43	66.940,30
1926	185.896.397,30	1.497.348,80	71.999,60
1927	211.609.570,76	1.475.314,96	80.469,15
1928	220.537.533,65	1.544.393,12	90.893,48
1929	231.360.649,07	1.858.858,88	112.988,37
1930	222.080.488,87	2.099.051,25	115.470,40
1931	190.175.539,53	2.416.776,19	120.502,14
1932	183.391.058,01	2.786.375,00	140.048,24
1933	186.655.531,32	2.640.867,11	136.450,00
1934	135.225.508,94	5.433.155,79	-140.317,05 (perte)
1935	120.809.525,77		

(1) Résultats bruts d'exploitation.

(2) Bénéfices bruts moins les frais généraux, les amortissements, les subsides et les ristournes.

90. D'après FSC, *Convocation aux AG, Bilan, Rapports et Tableaux, exercices 1919-1939.*

**Tableau 2: Chiffre d'affaire et benefices de la SGC,
1925-1939.⁹¹**

Années	Chiffre d'affaires	Bénéfice brut	Bénéfice net
1925/26	13.624.280,00	1.070.378,04	
1926/27	21.175.448,00	1.438.237,11	
1927/28	27.118.847,29	861.322,89	
1928/29	30.767.307,94	1.340.636,62	
1929/30	36.840.815,86	1.393.462,26	
1930/31	33.760.842,57	1.067.751,21	526.439,36
1931/32	27.269.533,45	614.974,69	-76.227,68
1932/33	25.393.128,61	604.404,78	523.512,31
1933/34	27.966.840,51	651.701,76	320.866,41
1934/35	147.260.776,22	830.576,23	-13.981,54
1936	147.338.412,70	588.244,19	165.521,87
1937	168.962.054,47	2.107.024,60	460.515,01
1938	166.584.995,00	2.140.755,51	109.690,48
1939	203.421.118,00	4.138.128,77	814.108,18

91. D'après SGC, *Bilan, Rapports et Tableaux, exercices 1925-1939.*

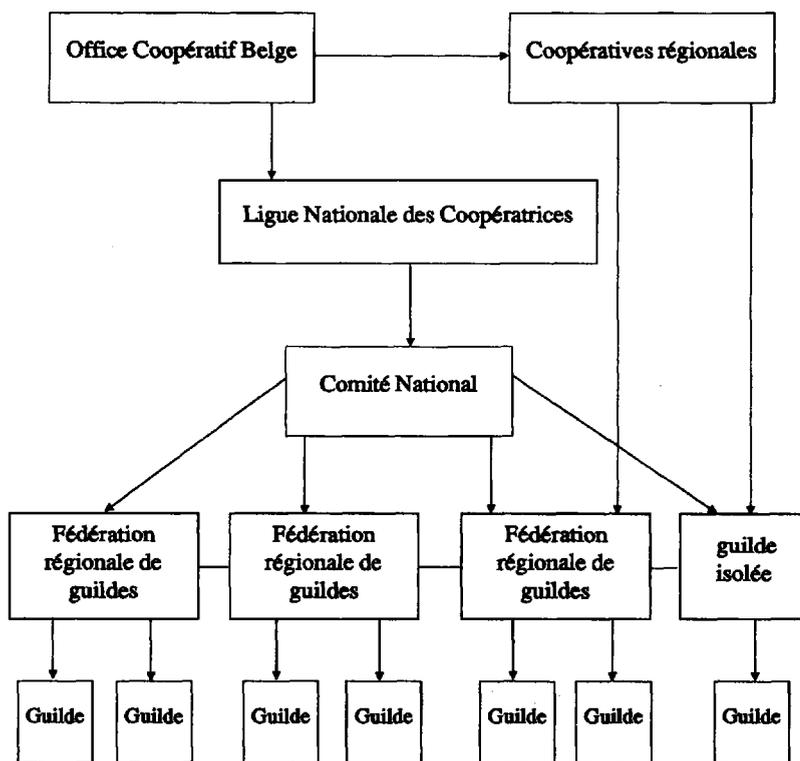
Tableau 3: Capital, mouvement des dépôts et bénéfices nets du CDP, 1920-1928⁹²

Années	Capitaux	Dépôts	Bénéfices nets
1920	66.200	1.901.575,79	-
1921	87.400	4.563.927,33	24.943,00
1922	97.500	6.614.894,09	26.469,00
1923	505.000	11.056.988,79	45.430,00
1924	564.000	19.562.356,75	65.712,98
1925	593.000	23.784.266,50	66.029,45
1926	3.062.000	27.113.378,56	315.032,18
1927	3.870.000	-	
1928	10.157.000	143.626.833,05	

92. D'après *Compte rendu du XI^e congrès de l'OCB*, loc. cit., pp. 61-64; CDP, *Bilan et Rapports du CA, exercices 1923-1927*; F. SMETS 'Les banques socialistes en Belgique' in *Revue économique internationale*, mai 1931, pp. 334-360; G. VANTHEMS-CHE, *op. cit.*, pp.292-293.

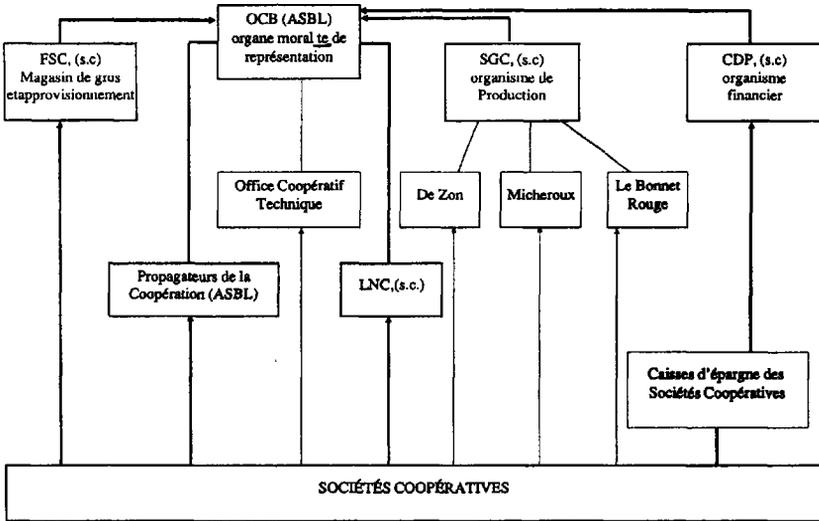
ANNEXE 2

Les Structures de la Coopération en 1929.



ANNEXE 3

Organigramme de la Ligue Nationale des Coopératrices.
(d'après les statuts du 21 janvier 1923 de la LNC).



DE STRUCTUREN VAN DE SOCIALISTISCHE COÖPERATIEF, 1900-1940.

DOOR
H. LEGROS

Samenvatting

De geschiedenis van sommige plaatselijke afdelingen van de socialistische coöperatief en van de ontwikkeling van de samenwerkingsgedachte in België is vrij goed gekend. Hetzelfde kan echter niet gezegd worden van de geschiedenis van de nationale structuren van de beweging. In deze bijdrage wordt getracht die laatste beter te begrijpen en het organisatie-kader ervan te bepalen. De ontwikkeling van de nationale structuren beïnvloedde immers op ingrijpende wijze de economische, politieke en sociale geschiedenis van de hele beweging en bepaalde ook de aard van de banden die werden onderhouden met de BWP. Het is dus van belang de grote lijnen van die ontwikkeling te kennen om zo beter de geschiedenis van de coöperatieve beweging in zijn geheel te vatten.

In het begin van deze eeuw was de coöperatieve reeds tot een machtige beweging uitgegroeid en vormde ze de grondslag van de activiteiten van de BWP. De bedoeling van de eerste reorganisatie – de oprichting van de 'Fédération des Sociétés Coopératives' (FSC) in 1900 – is het particularisme van de plaatselijke samenwerkende maatschappijen tegen te gaan. Het FSC speelt zowel een politieke als economische rol. Langs haar adviesorgaan, 'L'Office Coopératif Belge' (OCB), laat ze zich in met de verspreiding van de samenwerkingsgedachte en onderhoudt ze betrekkingen met het buitenland. Tegelijk ook beheert ze gelden en staat ze in voor de levering van produkten.

Na de Eerste Wereldoorlog kent de beweging haar economisch hoogtepunt. Zowel de omzet als het aantal leden van de coöperatief vermeerderen van jaar tot jaar, en het winkernet breidt zich over het ganse land uit. In 1929 groepeerde het OCB, dat sinds 1920 zelfstandig

was geworden, 54 verbruikersmaatschappijen met 282.425 leden. Die maatschappijen baten 1107 'succursalen' uit en stellen 6.582 personen tewerk, die voor 812.747.805 Fr. verkopen. Hun totale kapitaalcracht bedraagt 20.058.104 Fr., ze bezitten voor 287.647.755 Fr aan onroerend goed en de spaartegoeden gedeponneerd bij de coöperatieve kassen belopen 504.717.372 Fr. Het gaat hier dus om een heus economisch imperium, om de belangrijkste distributie-organisatie van het land.

Tijdens deze periode wordt de socialistische coöperatie hecht gestructureerd en wordt er op alle niveaus van het coöperatieve leven ingegrepen. De OCB, de 'Ligue nationale des coöperatrices' en de 'Propagateurs de la Cooperation' brengen de beweging naar buiten en staan in voor de propaganda. De FSC en de 'Société Générale Coopérative' (SGC), gesticht in 1924 om de produktie-activiteiten te coördineren, trachten alle economische en handelsverrichtingen te groeperen. De 'Comptoir de Dépôts et de Prêts' tenslotte, de coöperatieve bank, laat zich vanaf 1924 in met de financiële aspecten.

Maar al deze instellingen dragen in zich reeds de kiem van wat later de beweging zal verzwakken: slechte boekhouding, een onevenwicht tussen de verbruiks- en de produktiesector, een logge structuur, en teveel winkels en investeringen in verhouding tot de weinig groeiende afzetmogelijkheden. Kortom: een economische en financiële macht die tekort schiet in het vlak van de bekwaamheid en de financiën. Dit zal tot een onherroepelijke breuk leiden tussen de regionale en de plaatselijke samenwerkende maatschappijen, tussen produktie en consumptie, tussen nationale kaders en gewone 'samenwerkers'. Wanneer de beweging op springen staat nemen 5 of 6 grote regionale maatschappijen de touwtjes in handen. Geleidelijk aan zullen de kleinere coöperatieven zich ook daarvan losmaken. De coöperatieve beweging moet ook haar geprivilegeerde band met de BWP aan de syndicale beweging afstaan en verliest zo meteen, ondanks haar aanzienlijk economisch belang, haar politieke invloed. De crisis van de jaren dertig zal katalyserend op die situatie inwerken en de tegenstellingen aan de dag brengen.

In 1933 leidt het bankroet van de 'Union des Coopératives de La Louvière' en de slechte situatie waarin vele consumptie- en produktie-maatschappijen verkeren, tot de oprichting van de 'Société Nationale

de Gestion Coopérative' (NACO), die de falende organisaties zou beheren en hun boekhouding zou controleren.

De overname van de CDP, die in moeilijke papieren was verzeild, door de Bank van de Arbeid in 1931, en het schandaal waarmee de sluiting van die laatste gepaard ging, luiden in 1934 de afgang van de beweging in. De oude particularistische reflexen worden weer wakker, de beweging moet niet meer rekenen op de BWP en komt zo alleen voor haar verantwoordelijkheden te staan.

Die gebeurtenissen brengen de aansprakelijken ertoe de structuren nogmaals te wijzigen. In 1935 worden twee maatschappijen opgericht die de activiteiten van de vroegere organisaties overnemen. De SGC bekommert zich voortaan over de economische en commerciële aspecten, en over de vertegenwoordiging van de beweging. 'Coop-dépôts' laat zich in met de boekhouding en de financiën.

In 1939 lijkt de beweging er bovenop gekomen te zijn. De economische gezondmaking gebeurde echter ten koste van het oorspronkelijke ideaal, en de vroegere culturele en sociaal-emanicerende rol. De nieuwe maatschappijen vervallen bovendien in de oude kwaal. Het gaat immers weer om van bovenaf opgelegde structuren die weinig aan de coöperatieve mentaliteit beantwoorden. Zelfs als er van economische herleving sprake is, het blijkt zo dat de basis ongezond is. Dit niet-aangepast-zijn aan een samenleving die zowel in economisch, politiek als sociaal opzicht sterk veranderd was, leidde onafwendbaar tot het opdoeken van de beweging in de jaren zestig en zeventig. Eenmaal iedere band met de partij verbroken, verleggen de activiteiten zich naar het zuiver commerciële en op verbruik-gerichte vlak. Het coöperatieve ideaal, de intellectuele kracht zijn dan voorgoed verloren.

THE STRUCTURES OF THE SOCIALIST CO-OPERATION 1900-1940

BY
H. LEGROS

Summary

The local history of certain socialist co-operations, or the evolution of the co-operative idea in Belgium are relatively well-known, but this is not the case for the national structures of this movement. Therefore one will apply oneself to come to a better understanding of the latter, and to determine the organisational framework of their action. In fact, their evolution will fundamentally influence the economical, political and social development of the whole movement and the nature of its relations with the leading authorities of the POB. It is therefore important to disengage the major tendencies of these transformations in order to comprehend the evolution of the co-operative movement as a whole.

In the beginning of the century, the co-operation was already a powerful movement, the basis of the activities of the POB. The goal of the first structure, in 1900, with the creation of the 'Fédération des Sociétés Coopératives' (FSC), is to remedy local autonomy of co-operations. Its role is both economic and political: as a broker and intermediary of goods, the FSC, by means of its advisory chamber – the 'Office Coopérative Belge' – was called to apply itself to spreading the co-operative ideas and the external relations.

After the first World War, the movement reached its economic peak. The volume of treated affairs, and the number of co-operators constantly increased, the network of shops and branch-establishments extends throughout the whole country.

In 1929, the OCB, which in 1920 had become an independent organisation, regrouped 54 consumers organisations which represented 282,425 members. These organisations manage 1107 branch-establish-

ments and employ 6582 people for sales which amount to 812,747,805 Belgian Francs. Their total capital is as high as 20,058,104 Bfrs. The tied-up capital amounts to 287,647,755 Bfrs and the total sum of savings deposits at the co-operative savings banks was 504,717,372 Bfrs. It was a genuine economic empire, the most important distribution company of the country.

During this period, the socialist co-operation possessed powerful structures which influenced all the aspects of co-operative life. Ideological organisations, such as the OCB, the 'Ligue Nationale des Coopératrices' and the 'Propagateurs de la Coopération' took care of the representation and the propaganda of the movement.

The FSC and the 'Société Générale Coopérative' (SGB), founded in 1924 with the purpose of regrouping the production works, devoted themselves to join the economic and commercial activities. Finally in 1924, the 'Comptoir des Dépôts et de Prêts', a co-operative bank, was interested in the financial aspects.

But all these elements contain the seeds of the movement's weakness: a bad bookkeeping, an inequality between the sections of consumption and production, an all too heavy structure, too many shops and investments, against little growth of the consuming market. In fact, an economic and commercial force with shortcomings on the levels of finance and competence, which will lead to irrevocable ruptures between local and regional co-operations, between consumption and production, between national leaders and co-operators. Facing a movement ready to burst, 5 or 6 large regional companies lead the totality of structures from which small co-operations will progressively detach themselves. It also loses its privileged relationships with the POB to the advantage of the trade union movement, at the same time giving up its political influence despite a considerable economic weight. In such a context, the economic crisis of the thirties will reveal these contradictions. In 1933, the failure of the 'Union des Coopératives' in La Louvière and the bad state in which numerous consumption and production organisations found themselves, will lead to the foundation of the 'Société Nationale de Gestion Coopérative' (NACO) in order to manage failing companies and to control their finances.

In 1931 the Banque Belge du Travail took over the CDP in difficulties, and the scandal linked to its closure in 1934, announced the failure of the movement: the ancient local tendencies resurfaced and the political and economic orientations of the POB did no longer endow the movement, which found itself alone facing its responsibilities.

These events will make those responsible for the co-operations reform the structures once more. In 1935, two new organisations were created, which took up the activities of the old organisations. From now on the SGC occupies itself with the economic and commercial aspects, with the representation of the movement, the co-op depots of the financial depositors, and the management of the accounts.

In 1939, the organisation recovered from its disappointments. At the cost of the loss of its ideal, its cultural vocation and social emancipation, it is now economically healthy again. But new companies will repeat the errors of the past. Once again these are structures stuck in authority and badly adapted to the co-operative mentality. If the economy revived, its bases are still unhealthy. This inadequacy facing a society which had known profound economical, political and social changes will inevitably lead to the disappearance of the organisation during the sixties-seventies. From then on, the rupture with the party was a fact. It was on a purely commercial and consumptive level that the activities would take place. The co-operative ideal, the intellectual dynamism were lost beyond repair.